

***SONDAGE AUPRÈS DES ÉTUDIANTS DES  
COLLÈGES PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL CANADIENS  
Phase I : Enquête auprès des établissements***

*Ressources humaines et Développement social Canada  
et  
La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire*

*Préparé par :  
R.A. Malatest & Associates Ltd.  
#300, 10621 – 100 Avenue  
Edmonton (Alberta) T5J 0B3*

*Rapport final  
Date : Le 24 mai 2007*

## 1.0 Aperçu

Actuellement, on sait peu de choses sur le système *privé* d'enseignement postsecondaire du Canada et sur le nombre d'étudiants qui s'y inscrivent et obtiennent un diplôme. Étant donné que le Programme canadien de prêts aux étudiants distribue plus de 10 % des prêts étudiants aux étudiants qui fréquentent un collège privé d'enseignement professionnel, il est nécessaire de mieux comprendre le système privé d'enseignement postsecondaire.

Ressources humaines et Développement social Canada, en partenariat avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, a demandé à la firme R.A. Malatest & Associates de mener le Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens. L'Association nationale des collèges de carrières appuie cette recherche en fournissant une aide non financière. La recherche, menée en trois phases, a commencé par l'enquête auprès des collèges privés d'enseignement professionnels (enquête auprès des établissements) pour établir le nombre d'établissements et d'étudiants aptes à participer au sondage. L'enquête sur les étudiants qui fréquentent un collège privé d'enseignement professionnel fera l'objet d'un suivi afin de déterminer les résultats associés à la participation au système privé d'enseignement postsecondaire.

En tout, on a communiqué avec 1 050 établissements et recueilli de l'information à l'aide de l'enquête auprès des établissements afin de déterminer leur admissibilité au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens. Un établissement était admissible au sondage si moins de 30 % de sa population étudiante était inscrite à un cours d'anglais langue seconde ou à un programme d'enseignement par correspondance, et si moins de 50 % de son financement provenait de sources gouvernementales.

Dans ce contexte, le lecteur doit faire preuve de prudence dans l'interprétation des conclusions de l'enquête, car le nombre de collèges privés d'enseignement professionnel au Canada est supérieur à celui inscrit dans le présent rapport. Par ailleurs, le nombre d'étudiants inscrits à un collège d'enseignement professionnel du Canada est supérieur à celui estimé dans le présent rapport.

### 1.1 Principaux résultats

Dans l'univers de 2 423 collèges privés d'enseignement professionnel au Canada, 441 sont membres de l'Association nationale des collèges de carrières (ANCC), selon ce qu'a indiqué cette dernière. La majorité (1 982) des collèges privés d'enseignement professionnel n'en sont pas membres.

Dans l'ensemble, parmi les établissements interrogés, on a déterminé que 73 % des établissements membres de l'ANCC et que 43 % des établissements non membres étaient admissibles à participer au sondage.

En tout, 11 % des établissements interrogés offrent des cours d'anglais langue seconde, et 13 % offrent des programmes d'enseignement par correspondance ou à distance. Les établissements qui ne sont pas

membres de l'ANCC sont plus susceptibles de recevoir plus de 50 % de leurs revenus directement de sources publiques (13 %) que les établissements membres (8 %).

Selon les données fournies par les établissements admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens, 3 579 enseignants à temps plein et à temps partiel travaillent dans des établissements membres de l'ANCC, et 8 103 dans des établissements non membres. En 2005, parmi les établissements admissibles, on estimait la population étudiante à 51 380 étudiants dans les établissements membres de l'ANCC et à 104 727 dans les établissements non membres.

En moyenne, les collèges d'enseignement professionnel au Canada comptent un nombre relativement limité d'étudiants inscrits. Pour l'année 2005, on estime que, parmi les collèges admissibles, le nombre moyen d'étudiants inscrits à un établissement membre de l'ANCC était de 170, alors qu'il était de 147 pour un établissement non membre.

La répartition des étudiants n'est pas représentative de la population du Canada. Par exemple, la proportion d'étudiants inscrits à un collège d'enseignement professionnel en Colombie-Britannique (32 %) était supérieure à leur proportion par rapport à la population totale du Canada. Au Québec, probablement en raison des cégeps, la proportion de ce groupe d'étudiants était inférieure à leur proportion par rapport à la population totale du Canada (pourcentage d'étudiants de collèges d'enseignement professionnel : 5 %; pourcentage par rapport à la population : 23 %).

# *Table des matières*

<b>Résumé</b> .....	<b>i</b>
<b>Acronymes et formules abrégées</b> .....	<b>ii</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>iii</b>
<b>Liste des figures</b> .....	<b>iii</b>
<b>1. Cadre général du projet</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Méthodologie de la recherche</b> .....	<b>3</b>
2.1 Élaboration d'une base de données d'établissements privés d'enseignement professionnel ....	3
2.2 Élaboration d'un plan de communication .....	4
2.3 Élaboration et essai préliminaire de l'enquête auprès des établissements.....	5
2.4 Enquête auprès des établissements privés d'enseignement professionnel .....	6
2.5 Élaboration et essai opérationnel du sondage auprès des étudiants .....	9
<b>3. Profil des collègues privés d'enseignement professionnel</b> .....	<b>10</b>
3.1 Qualité de membre de l'ANCC.....	10
3.2 Programmes linguistiques et d'enseignement à distance.....	11
3.3 Financement public direct.....	12
3.4 Admissibilité à participer au sondage .....	12
3.5 Nombre estimatif d'enseignants actifs.....	15
3.6 Ensemble d'étudiants admissibles estimatif .....	15
3.6.1 Ensemble d'étudiants estimatif selon la qualité de membre de l'ANCC et par province.....	15
<b>4. Établissements membres et non membres de l'ANCC</b> .....	<b>20</b>
<b>5. Annexe A</b> .....	<b>34</b>
<b>6. Annexe B</b> .....	<b>38</b>

# *Acronymes et formules abrégées*

*Ordre alphabétique*

<b>Alb.</b>	<b>Alberta</b>
<b>ALS</b>	<b>Anglais langue seconde</b>
<b>ANCC</b>	<b>Association nationale des collèges de carrières</b>
<b>C.-B.</b>	<b>Colombie-Britannique</b>
<b>FCBEM</b>	<b>Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire</b>
<b>Î.-P.-É.</b>	<b>Île-du-Prince-Édouard</b>
<b>Man.</b>	<b>Manitoba</b>
<b>N.-B.</b>	<b>Nouveau-Brunswick</b>
<b>N.-É.</b>	<b>Nouvelle-Écosse</b>
<b>Nun.</b>	<b>Nunavut</b>
<b>Ont.</b>	<b>Ontario</b>
<b>PCPE</b>	<b>Programme canadien de prêts aux étudiants</b>
<b>Qc</b>	<b>Québec</b>
<b>RHDSC</b>	<b>Ressources humaines et Développement social Canada</b>
<b>Sask.</b>	<b>Saskatchewan</b>
<b>T.-N.-L.</b>	<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>
<b>T. N.-O.</b>	<b>Territoires du Nord-Ouest</b>
<b>Yn</b>	<b>Yukon</b>

## *Liste des tableaux*

<b>2-1.</b>	Source de la liste de l'échantillon par province .....	3
<b>2-2.</b>	Désignation des établissements par province .....	4
<b>2-3.</b>	Désignation de 800 établissements de l'échantillon par province .....	6
<b>2-4.</b>	Réponses à l'enquête auprès des établissements de l'échantillon de 800 écoles.....	7
<b>2-5.</b>	Résultats obtenus après avoir communiqué avec les collèges privés d'enseignement professionnel de l'échantillon.....	8
<b>3-1.</b>	Proportion et nombre de collèges privés d'enseignement professionnel membres de l'ANCC .....	11
<b>3-2.</b>	Proportion de collèges privés d'enseignement professionnel offrant des cours d'anglais langue seconde et des programmes d'enseignement à distance .....	11
<b>3-3.</b>	Proportion de collèges privés d'enseignement professionnel recevant un financement direct (plus de 50 %) de sources publiques fédérale ou provinciale.....	12
<b>3-4.</b>	Répartition des répondants de l'échantillon.....	13
<b>3-5.</b>	Estimation du nombre réel d'établissements admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens.....	13
<b>3-6.</b>	Nombre estimatif d'enseignants employés à temps plein et à temps partiel par des collèges privés canadiens d'enseignement professionnel admissibles .....	15
<b>3-7.</b>	Nombre moyen d'étudiants inscrits à un collège privé canadien d'enseignement professionnel (admissible à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens) sur une période d'un an.....	16
<b>3-8.</b>	Nombre moyen d'étudiants inscrits à un collège privé canadien d'enseignement professionnel (admissible à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens), par province, sur une période d'un an.....	16
<b>3-9.</b>	Nombre réel d'étudiants inscrits à un collège privé canadien d'enseignement professionnel (admissible à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens) de janvier à décembre 2005, selon l'enquête auprès des établissements .....	17
<b>3-10.</b>	Nombre estimatif d'étudiants inscrits à un collège privé canadien d'enseignement professionnel (admissible à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens), par province, sur une période d'un an.....	18
<b>3-11.</b>	Proportion de la population étudiante de collèges canadiens d'enseignement professionnel comparativement à la population du Canada .....	19
<b>4-2.</b>	Raisons pour lesquelles un établissement n'est pas agréé du PCPE.....	21
<b>4-3.</b>	Programmes linguistiques offerts .....	21
<b>4-5.</b>	Programmes d'enseignement par correspondance ou à distance .....	22
<b>4-17.</b>	Nombre d'étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel (de janvier à décembre 2005).....	30

## *Liste des figures*

<b>4-1.</b>	Pourcentage d'établissements agréés du Programme canadien de prêts aux étudiants .....	20
<b>4-4.</b>	Pourcentage d'établissements offrant des cours d'anglais langue seconde ou des programmes d'enseignement à distance .....	22
<b>4-6.</b>	Proportion de la population étudiante inscrite à un programme linguistique .....	23
<b>4-7.</b>	Proportion de la population étudiante inscrite à un programme d'enseignement à distance .....	24
<b>4-8.</b>	Pourcentage d'établissements recevant un financement de sources publiques fédérale ou provinciale .....	25
<b>4-9.</b>	Pourcentage de financement des établissements provenant de sources publiques fédérale ou provinciale .....	25
<b>4-10.</b>	Pourcentage d'établissements postsecondaires autochtones .....	26
<b>4-11.</b>	Pourcentage d'établissements décernant des grades, des diplômes et des certificats .....	26
<b>4-12.</b>	Nombre d'années d'activités du campus .....	27
<b>4-13.</b>	Niveau minimal de scolarité des enseignants .....	28
<b>4-14.</b>	Nombre d'enseignants à temps plein .....	29
<b>4-15.</b>	Nombre d'enseignants à temps partiel .....	29
<b>4-16.</b>	Établissements offrant des programmes à temps plein .....	30
<b>4-18.</b>	Frais de scolarité annuels moyens des étudiants inscrits à temps plein .....	32
<b>4-19.</b>	Emplacement des établissements .....	32
<b>4-20.</b>	Pourcentage d'établissements membres d'une association provinciale de collèges d'enseignement professionnel .....	33





# *1. Cadre général du projet*

Le Programme canadien de prêts aux étudiants attribue plus de 10 % des prêts étudiants aux étudiants qui fréquentent un collège privé d'enseignement professionnel. Bien que des recherches approfondies aient été menées à l'échelle nationale et provinciale sur le passage du système public d'enseignement postsecondaire au marché du travail, très peu (à l'exception de la Colombie-Britannique) ont porté sur l'endettement, la satisfaction et les débouchés des étudiants relatifs à la participation à un programme d'enseignement postsecondaire donné par le système privé. Étant donné qu'une grande proportion des étudiants canadiens est inscrite, à temps plein ou à temps partiel, à un établissement d'enseignement postsecondaire privé, il est essentiel d'effectuer auprès de ce groupe d'étudiants des recherches similaires à celles menées auprès des étudiants du système public. De plus, comme un grand nombre d'étudiants qui fréquentent les établissements privés ont également recours au Programme canadien de prêts aux étudiants, il est important d'évaluer les répercussions du système privé d'enseignement postsecondaire du Canada.

Ressources humaines et Développement social Canada, en collaboration avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, a demandé à la firme R.A. Malatest & Associates de mener le Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens. L'Association nationale des collèges de carrières a appuyé cette recherche en fournissant une aide non financière.

On a conçu le sondage afin de recueillir de l'information sur les étudiants et sur les diplômés de collèges privés d'enseignement professionnel. On estime que le projet de recherche permettra de mieux comprendre les éléments suivants :

- le profil socioéconomique des étudiants qui fréquentent un établissement privé de d'enseignement postsecondaire;
- les raisons motivant l'inscription actuelle dans le programme d'un établissement privé d'enseignement postsecondaire plutôt que celui d'un établissement public;
- les débouchés des étudiants après le programme (le fait d'avoir suivi le programme a-t-il mené au marché du travail, à un autre programme ou à un cours de formation?);
- le degré de satisfaction des étudiants par rapport à l'enseignement et aux services offerts.

Afin de mener le sondage, on a conçu une enquête auprès des établissements afin de recueillir de l'information relativement aux programmes, aux titres de compétences, au financement, aux enseignants et à la volonté de participer au sondage. On a ensuite distribué l'enquête à un échantillon aléatoire représentatif de 800 collèges privés d'enseignement professionnel choisis dans la base de données de collèges privés d'enseignement professionnel élaborée par le consultant. La taille de cet échantillon a augmenté, car on a aussi communiqué avec presque tous les collèges d'enseignement professionnel inscrits auprès de ministères provinciaux de l'Éducation ou de l'Éducation postsecondaire. Le présent rapport met en évidence les

conclusions relatives aux établissements qui ont répondu à l'enquête ou qui ont fourni de l'information sur leur admissibilité à participer au sondage.

## 2. Méthodologie de la recherche

### 2.1 Élaboration d'une base de données d'établissements privés d'enseignement professionnel

En collaboration avec des représentants de l'Association nationale des collèges de carrières, de Ressources humaines et Développement social Canada et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, le consultant a élaboré l'univers de collèges privés d'enseignement professionnel enregistrés au Canada. On a compilé cet univers à partir des sites Web gouvernementaux des ministères provinciaux et territoriaux de l'Éducation ou de l'Éducation postsecondaire qui énumèrent les collèges privés d'enseignement professionnel enregistrés comme étant en activité dans la province (voir l'annexe A). Pour les besoins de l'enquête, un établissement enregistré est un établissement enregistré au sens de la loi provinciale applicable par le ministère provincial ou l'organisme dirigeant chargé de réglementer les collèges privés d'enseignement professionnel de cette province au moment de l'élaboration de la base d'échantillonnage. Le tableau 2-1 présente la source d'information provinciale utilisée pour compiler l'échantillon – c'est-à-dire l'organisme de réglementation (ministère provincial) –, la loi selon laquelle les établissements sont enregistrés et réglementés et l'année où la liste de collèges privés d'enseignement professionnel enregistrés a été mise à jour avant d'être utilisée pour élaborer l'univers.

**Tableau 2-1**  
**Source de la liste de l'échantillon par province**

<b>Province</b>	<b>Organisme dirigeant</b>	<b>Loi provinciale</b>	<b>Mise à jour</b>
Colombie-Britannique	Private Career Training Institutions Agency	<i>Private Career Training Institutions Act</i>	Du 23 mars 2005 à 2006
Alberta	Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Technologie de l'Alberta	<i>Private Vocational Schools Act</i>	2006
Manitoba	Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba	<i>Loi sur les écoles professionnelles privées et Règlement du Manitoba 237/02</i>	Du 23 mars 2005 à 2006
Saskatchewan	Private Vocational Schools Unit of Saskatchewan Learning	<i>Private Vocational Schools Regulation Act, 1995 et Private Vocational Schools Regulations, 1995</i>	2006
Ontario	Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario	<i>Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel</i>	2006
Québec	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	<i>Loi sur l'enseignement privé</i>	2006
Île-du-Prince-Édouard	Department of Education, Continuing Education & Training	<i>Private Training Schools Act</i>	2006

Nouvelle-Écosse	Division des collèges privés d'enseignement professionnel du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse	<i>Private Career Colleges Regulation Act of Nova Scotia</i>	2006
Nouveau-Brunswick	Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Division de la formation professionnelle dans le secteur privé	<i>Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé</i>	2006
Terre-Neuve-et-Labrador	Ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador	<i>Private Training Institutions Act et ses Règlements</i>	2006
Yukon	Gouvernement du Yukon	<i>Loi sur la réglementation des écoles de métier du Yukon</i>	2006

Pour plus de précision, on a comparé l'univers des établissements privés d'enseignement professionnel enregistrés avec la liste des membres 2006 de l'ANCC et la liste des établissements privés agréés du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) au Canada en 2006. Un établissement est agréé aux fins du PCPE s'il offre des programmes pour lesquels les étudiants inscrits sont admissibles à un prêt étudiant du Canada. Dans le cadre de l'examen, on a ajouté des documents uniques à l'univers, ce qui a permis d'obtenir une liste de 2 423 établissements qui sont soit enregistrés au sein d'une province, soit agréés du PCPE, soit membres de l'ANCC en 2006. Il est à noter qu'un établissement privé n'avait qu'à répondre à l'un des trois critères pour faire partie de l'univers, et que les établissements n'ont pas tous répondu aux trois critères, soit être membres de l'ANCC, agréés du PCPE ou enregistrés au sein d'une province.

Dans la base de données, les établissements ont été classés géographiquement et codés selon la province ou le territoire où ils étaient en activité. Ils ont également été classés par désignation, c'est-à-dire selon qu'ils étaient membres ou non de l'ANCC ou agréés ou non du PCPE, d'après la liste des membres 2006 de l'ANCC, comme le montre le tableau 2-2.

**Tableau 2-2**  
Désignation des établissements par province

Désignation	Alb.	C.-B.	Man.	N.-B.	T.-N.-L.	N.-É.	T. N.-O.	Ont.	Î.-P.-É.	Qc	Sask.	Yn	Total
ANCC/PCPE	39	81	5	14	16	14	1	112	0	2	4	0	<b>288</b>
ANCC/Non PCPE	9	36	2	3	8	6	0	87	0	2	0	0	<b>153</b>
Non ANCC/PCPE	137	239	48	81	16	33	5	155	13	78	59	3	<b>867</b>
Non ANCC/Non PCPE	47	453	15	24	2	4	0	242	5	298	23	2	<b>1 115</b>
<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>809</b>	<b>70</b>	<b>122</b>	<b>42</b>	<b>57</b>	<b>6</b>	<b>596</b>	<b>18</b>	<b>380</b>	<b>86</b>	<b>5</b>	<b>2 423</b>

## 2.2 Élaboration d'un plan de communication

Afin d'encourager la participation à l'enquête auprès des établissements et au Sondage auprès des étudiants parmi les collèges privés d'enseignement professionnel, on a élaboré un plan de communications qui comprenait les éléments suivants :

- une note de l'ANCC informant tous ses établissements membres de la tenue de l'enquête auprès des établissements et du sondage;
- la rédaction d'une lettre de présentation portant les logos de la FCBEM et de RHDSC et la signature d'un représentant de l'ANCC et destinée aux établissements membres de l'ANCC (les autres établissements ont reçu une lettre signée par un représentant de RHDSC);
- la présentation d'une brochure « Foire aux questions », accessible sur le site Web de l'ANCC et de Malatest;
- l'élaboration d'une présentation PowerPoint;
- la mise en place d'un service téléphonique sans frais (1-800) pour répondre aux questions à l'égard du projet de recherche;
- la présentation d'un exemple de rapport de sondage auprès des étudiants d'un établissement en particulier (on a élaboré ce genre de rapport afin de permettre aux établissements de comparer les résultats de leurs étudiants avec les moyennes nationales par principaux secteurs de programmes).

## **2.3 Élaboration et essai préliminaire de l'enquête auprès des établissements**

En collaboration avec l'ANCC, Ressources humaines et Développement social Canada et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, R.A. Malatest & Associates (le consultant) a élaboré l'enquête auprès des établissements (voir l'annexe B) afin de recueillir de l'information relativement aux programmes, aux titres de compétences, au financement, aux enseignants, à l'emplacement, aux frais de scolarité, à l'inscription et aux désignations (notamment l'agrément aux fins du Programme canadien de prêts aux étudiants, le statut d'établissement autochtone d'enseignement postsecondaire, la qualité de membre de l'ANCC ou de collèges privés provinciaux d'enseignement professionnel). De plus, l'enquête a permis de déterminer l'admissibilité à participer au sondage auprès des étudiants et a fourni de l'information quant à la volonté des établissements à participer à une enquête auprès des étudiants qui fréquentent l'établissement.

En vue de l'essai opérationnel, on a programmé l'enquête auprès des établissements à l'aide du programme de manipulation du logiciel d'analyse des données (un logiciel d'entrevue téléphonique assistée par ordinateur). L'enquête a fait l'objet d'un essai opérationnel auprès de 49 établissements membres et non membres de l'ANCC. L'instrument d'enquête et la trousse de communication ont été postés à 21 collèges membres de l'ANCC le vendredi 9 décembre 2005, et à 28 collèges non membres le mercredi 11 janvier 2006. Les appels de suivi ont débuté une semaine après. Dix-huit enquêtes ont été retournées avant la date limite, soit treize provenant d'établissements membres de l'ANCC et cinq d'établissements non membres.

D'après les réponses recueillies, les questions soulevées à l'égard de l'instrument d'enquête et les recommandations correspondantes du consultant ont été présentées dans un rapport préparé à l'intention du comité directeur. Ce dernier a approuvé toutes les recommandations, et l'instrument d'enquête a été peaufiné en vue du traitement du sondage complet.

## 2.4 Enquête auprès des établissements privés d'enseignement professionnel

Afin de mieux comprendre les programmes et les services offerts par les collèges privés canadiens d'enseignement professionnel, on a posté la trousse de l'enquête à un échantillon aléatoire représentatif de 800 collèges privés d'enseignement professionnel choisis dans la base de données de collèges privés d'enseignement professionnel de 2 423 établissements élaborée par le consultant. On a envoyé une version anglaise et française des documents aux établissements du Québec et du Nouveau-Brunswick (169 au total) afin de servir les répondants dans les deux langues officielles. La trousse comprenait une lettre de présentation, le questionnaire d'enquête, la brochure « Foire aux questions » et un exemple de rapport de sondage auprès des étudiants d'un établissement en particulier.

Le test de la validité de l'ajustement de chi carré a permis de confirmer que l'échantillon aléatoire était représentatif de la base de données de collèges privés d'enseignement professionnel par province et par désignation. Le tableau 2-3 illustre la répartition des établissements interrogés.

**Tableau 2-3**  
Désignation de 800 établissements de l'échantillon par province

Désignation	Alb.	C.-B.	Man.	N.-B.	T.-N.-L.	N.-É.	T. N.-O.	Ont.	Î.-P.-É.	Qc	Sask.	Yn	Total
ANCC/PCPE	12	25	2	4	7	8	0	43	0	0	0	0	101
ANCC/Non PCPE	3	12	1	1	5	0	0	24	0	0	0	0	46
Non ANCC/PCPE	56	79	15	32	7	12	1	48	3	27	22	0	302
Non ANCC/Non PCPE	14	133	7	9	2	1	0	82	1	96	5	1	351
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>249</b>	<b>25</b>	<b>46</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>197</b>	<b>4</b>	<b>123</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>800</b>

L'information recueillie dans le cadre de l'enquête auprès des établissements a permis de mieux définir l'univers de collèges privés d'enseignement professionnel admissibles au Canada. L'enquête auprès de 800 établissements a également servi à recruter des établissements admissibles à participer au sondage auprès des étudiants. Le 6 mars 2006, des adjoints à la recherche bilingues de Victoria, d'Edmonton et d'Ottawa ont commencé à effectuer des appels téléphoniques de suivi. Les répondants pouvaient envoyer l'enquête remplie par la poste ou par télécopieur, ou y répondre au téléphone.

En tout, on a réalisé 502 enquêtes auprès de collèges privés d'enseignement professionnel du Canada. Ce nombre inclut les 422 établissements qui ont répondu à l'enquête auprès des établissements (dont 166 membres de l'ANCC et 256 non-membres), les 51 établissements qui ont mentionné ne pas être admissibles à participer au sondage auprès des étudiants parce que la majorité de leurs étudiants sont inscrits à un programme linguistique ou d'enseignement par correspondance, et les 29 établissements qui ne sont plus en activité, comme l'a établi le consultant grâce à une recherche sur Canada 411.

Le tableau 2-4 donne le nombre d'établissements, par province et par désignation comme membres ou non de l'ANCC, qui ont répondu à l'enquête. Il ne tient pas compte des établissements inadmissibles ni de ceux qui n'étaient plus en activité (n = 80).

**Tableau 2-4**  
**Réponses à l'enquête auprès des établissements de l'échantillon de 800 écoles**

Désignation	Alb.	C.-B.	Man.	N.-B.	T.-N.-L.	N.-É.	T. N.-O.	Ont.	Î.-P.-É.	Qc	Sask.	Yn	Total
ANCC	20	32	6	9	13	12	0	57	1	5	11	0	<b>166</b>
Non ANCC	31	110	13	19	0	4	1	34	2	31	10	1	<b>256</b>
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>142</b>	<b>19</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>91</b>	<b>3</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>422</b>

En tout, des 422 établissements qui ont répondu à l'enquête, 226 ont accepté de participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens. On a demandé à 380 établissements de répondre au sondage, mais seulement 226 d'entre eux ont accepté d'y répondre lors de l'envoi initial aux 800 établissements de l'échantillon aléatoire représentatifs. Le consultant a donc continué de communiquer avec des établissements de l'univers en leur envoyant l'enquête par la poste (deux envois supplémentaires ont eu lieu) ou en leur téléphonant, afin d'évaluer leur admissibilité à participer au sondage.

À la suite de la tentative de recueillir de l'information auprès des 2 423 établissements de l'univers, 1 050 établissements ont fourni de l'information en répondant à l'enquête et 665 d'entre eux ont accepté de participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens. Des établissements ont également accepté de participer au sondage sans répondre à l'enquête. Le tableau 2-5 illustre les résultats que l'on a obtenus après avoir communiqué avec les 2 423 établissements.

**Tableau 2-5**  
**Résultats obtenus après avoir communiqué avec les collèges privés d'enseignement professionnel de l'échantillon**

Résultat	Total	ANCC	Non ANCC
<b>A refusé de participer à l'enquête auprès des établissements (aucune information sur l'établissement)</b>	<b>504</b>	<b>65</b>	<b>439</b>
<i>A refusé de participer à l'enquête ou de fournir de l'information sur l'admissibilité</i>	504	65	439
<b>Établissements inadmissibles (exclus de la population définie)*</b>	<b>1 121</b>	<b>107</b>	<b>1 014</b>
<i>L'établissement n'est plus en activité</i>	186	20	166
<i>L'établissement ne fait pas partie de l'univers**</i>	312	30	282
<i>L'établissement n'offre aucun cours ou ne compte aucun étudiant</i>	48	8	40
<i>L'établissement ne compte aucun étudiant à temps plein</i>	237	21	216
<i>L'établissement compte plus de 30 % d'étudiants inscrits à un programme linguistique ou par correspondance</i>	89	17	72
<i>Plus de 50 % du financement de l'établissement provient de sources publiques</i>	187	6	181
<i>L'établissement compte plus de 30 % d'étudiants inscrits à un programme linguistique ou par correspondance, et plus de 50 % de son financement provient de sources publiques</i>	27	3	24
<i>Raisons non précisées</i>	35	2	33
<b>Établissements admissibles (compris dans la population définie)</b>	<b>798</b>	<b>269</b>	<b>529</b>
<i>L'établissement a fourni de l'information dans le cadre de l'enquête</i>	781	265	516
<i>L'établissement a fourni de l'information dans le cadre d'une entrevue téléphonique</i>	17	4	13
<b>Total</b>	<b>2 423</b>	<b>441</b>	<b>1 982</b>

\*Il est possible que l'établissement ait répondu à l'enquête auprès des établissements pour être classé en tant qu'établissement inadmissible.

\*\*Les établissements qui n'étaient pas considérés comme un collège privé d'enseignement professionnel comprenaient les écoles élémentaires et secondaires privées, les centres de formation d'immigrants offrant des cours d'anglais langue seconde, les centres hospitaliers offrant des stages dans le cadre de programmes universitaires, etc.

Des 1 050 établissements qui ont répondu à l'enquête, 781 étaient admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens, dont 265 membres de l'ANCC et 516 non-membres. La section 4 aborde plus en profondeur les renseignements obtenus des 781 établissements admissibles. Dans l'examen des conclusions découlant de l'enquête, on aborde donc seulement les établissements admissibles. Plus précisément, on traite l'information obtenue d'établissements qui comptent moins de 30 % d'étudiants inscrits à un programme linguistique ou d'enseignement par correspondance, de ceux dont moins de 50 % de leur financement provient de sources publiques et de ceux qui comptent des étudiants à temps plein et à temps partiel.

La section 3 utilise l'information obtenue des 1 050 répondants et de ceux qui ont fourni de l'information lors d'entrevues téléphoniques, pour extrapoler l'univers final de collèges privés d'enseignement professionnel au Canada.



## **2.5 Élaboration et essai opérationnel du sondage auprès des étudiants**

En novembre 2005, le consultant a commencé à élaborer, avec RHDSC, l'ANCC et la FCBEM, le sondage auprès des étudiants afin de recueillir de l'information relativement aux éléments suivants :

- le profil socioéconomique des étudiants qui fréquentent un collège d'enseignement professionnel;
- le plus haut niveau de scolarité préalablement atteint par les étudiants s'inscrivant dans des collèges d'enseignement professionnel;
- les raisons motivant l'inscription actuelle dans le programme d'un collège privé d'enseignement professionnel;
- le degré de satisfaction des étudiants par rapport au programme ou à l'établissement;
- les modes de financement utilisés par les étudiants des collèges d'enseignement professionnel pour payer leurs études, ainsi que d'autres questions.

Le sondage a été approuvé en vue d'un essai opérationnel en mars 2006, et ce dernier a été mené dans deux collèges d'Edmonton en Alberta : l'Academy of Learning (le mercredi 15 mars 2006) et le Marvel College (le jeudi 16 mars 2006). Ces collèges avaient déjà répondu à l'enquête auprès des établissements et accepté de répondre au sondage. En tout, 159 étudiants ont rempli le sondage, et 44 % des étudiants ont accepté de participer ultérieurement à l'enquête de suivi auprès des étudiants diplômés. Le sondage auprès des étudiants a été programmé et testé sur Teleform, un instrument de monitoring de sondage, pour appuyer les essais opérationnels.

### ***3. Profil des collèges privés d'enseignement professionnel***

On a utilisé l'information recueillie au moyen de l'enquête auprès des établissements remplie par 1 050 collèges privés d'enseignement professionnel, en parallèle avec l'univers de collèges privés canadiens d'enseignement professionnel enregistrés et l'ANCC, pour estimer le nombre d'étudiants qui fréquentent ce genre de collège ainsi que le nombre d'enseignants à temps plein et à temps partiel de ces établissements. L'information a aussi permis d'établir le nombre total de collèges privés d'enseignement professionnel au Canada qui ne peuvent pas participer à l'enquête, notamment parce que :

- l'établissement n'est plus en activité;
- l'établissement n'est pas admissible à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens;
- l'établissement n'est pas membre de l'ANCC;
- l'établissement offre un cours d'anglais langue seconde;
- l'établissement offre un programme d'enseignement par correspondance.

De plus, un collège privé d'enseignement professionnel était classé inadmissible si l'établissement ou le campus :

- n'offrait plus de cours ou n'avait pas d'étudiants inscrits;
- fermait ses portes;
- offrait des cours d'anglais langue seconde à plus de 30 % de sa population étudiante;
- offrait des programmes d'enseignement par correspondance à plus de 30 % de sa population étudiante;
- n'offrait pas de programme à l'adresse jointe, qui ne faisait office que de siège social, les cours étant donnée ailleurs et où on s'est adressé par la suite;
- était une école secondaire ou une université;
- avait reçu directement 50 % ou plus de son financement de sources publiques fédérale ou provinciale.

#### **3.1 Qualité de membre de l'ANCC**

Dans l'univers des 2 423 collèges privés d'enseignement professionnel au Canada, 441 étaient membres de l'ANCC, comme l'indiquait celle-ci en 2006. La majorité (1 982) des collèges privés d'enseignement professionnel n'en sont pas membres. En tout, 265 collèges privés d'enseignement professionnel membres de l'ANCC et 516 non-membres ont répondu à

l'enquête auprès des établissements, mais n'étaient pas admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens.

**Tableau 3-1**  
**Proportion et nombre de collèges privés d'enseignement professionnel membres de l'ANCC**

Qualité de membre	ANCC	Non ANCC	Total
<i>Univers de la base de données</i>	441	1 982	<b>2 423</b>
<i>Établissements interrogés et admissibles</i>	265	516	<b>781</b>

### 3.2 Programmes linguistiques et d'enseignement à distance

Des 1 050 établissements répondants, 11 % offraient des programmes linguistiques, comme des cours d'anglais langue seconde, et d'autres programmes de langue seconde.

Des programmes d'enseignement par correspondance ou à distance étaient offerts dans 13 % des établissements répondants.

**Tableau 3-2**  
**Proportion de collèges privés d'enseignement professionnel offrant des cours d'anglais langue seconde et des programmes d'enseignement à distance**

Programme	ANCC (n = 309)*		Non ANCC (n = 741)**		Total (n = 1 050)***	
<b>Programmes linguistiques</b>						
<i>De 91 à 100 % de la population étudiante</i>	2	1 %	15	2 %	<b>17</b>	<b>2 %</b>
<i>De 90 à 51 % de la population étudiante</i>	4	1 %	11	1 %	<b>15</b>	<b>1 %</b>
<i>De 50 à 31 % de la population étudiante</i>	3	1 %	11	1 %	<b>14</b>	<b>1 %</b>
<i>De 30 à 1 % de la population étudiante</i>	27	9 %	50	7 %	<b>77</b>	<b>7 %</b>
<i>Aucun</i>	268	88 %	650	88 %	<b>918</b>	<b>88 %</b>
<b>Total</b>	<b>304</b>	<b>100 %</b>	<b>737</b>	<b>100 %</b>	<b>1 041</b>	<b>100 %</b>
<b>Programmes d'enseignement à distance</b>						
<i>De 91 à 100 % de la population étudiante</i>	2	1 %	11	1 %	<b>13</b>	<b>1 %</b>
<i>De 90 à 51 % de la population étudiante</i>	1	0 %	1	0 %	<b>2</b>	<b>0 %</b>
<i>De 50 à 31 % de la population étudiante</i>	1	0 %	8	1 %	<b>9</b>	<b>1 %</b>
<i>De 30 à 1 % de la population étudiante</i>	30	10 %	84	11 %	<b>114</b>	<b>11 %</b>
<i>Aucun</i>	274	89 %	634	86 %	<b>908</b>	<b>87 %</b>
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>100 %</b>	<b>738</b>	<b>100 %</b>	<b>1 046</b>	<b>100 %</b>

\*Cinq répondants n'ont pas répondu à la question sur les programmes linguistiques, et un répondant n'a pas répondu à la question sur les programmes d'enseignement par correspondance.

\*\*Quatre répondants n'ont pas répondu à la question sur les programmes linguistiques; deux répondants n'ont pas répondu à la question sur les programmes d'enseignement par correspondance.

\*\*\*Neuf répondants n'ont pas répondu à la question sur les programmes linguistiques; trois répondants n'ont pas répondu à la question sur les programmes par correspondance.  
Les chiffres ayant été arrondis, les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

### 3.3 Financement public direct

Parmi les 1 050 établissements répondants, 11 % recevaient directement plus de 50 % de leur financement de sources publiques fédérale ou provinciale. En général, les établissements non membres de l'ANCC (13 %) recevaient davantage de financement de sources publiques que les établissements membres (8 %).

**Tableau 3-3**  
**Proportion de collèges privés d'enseignement professionnel recevant un financement direct (plus de 50 %) de sources publiques fédérale ou provinciale**

Proportion de financement public direct	ANCC (n = 309)		Non ANCC (n = 741)		Total (n = 1 050)	
Aucun	283	92 %	642	87 %	925	88 %
Moins de 10 %	7	2 %	17	2 %	24	2 %
De 11 à 20 %	5	2 %	10	1 %	15	1 %
De 21 à 30 %	1	0 %	14	2 %	15	1 %
Plus de 30 %	13	4 %	57	8 %	70	7 %
Aucune réponse	0	0 %	1	0 %	1	0 %
<b>Total</b>	<b>309</b>	<b>100 %</b>	<b>741</b>	<b>100 %</b>	<b>1 050</b>	<b>100 %</b>

Les chiffres ayant été arrondis, les pourcentages peuvent être supérieurs ou inférieurs à 100 %.

### 3.4 Admissibilité à participer au sondage

Parmi les établissements qu'on a joints relativement à l'enquête auprès des établissements ou à une évaluation de leur admissibilité à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens, 85 % de ceux qui étaient membres de l'ANCC et 78 % de ceux qui ne l'étaient pas ont fourni de l'information, comme le montre le tableau 3-4.

Ce tableau indique aussi la proportion d'établissements admissibles à participer au sondage, en fonction de l'information fournie dans l'enquête ou lors d'une entrevue téléphonique. Un établissement était admissible à participer au sondage auprès des étudiants si 30 % ou moins de sa population étudiante totale était inscrite à un programme linguistique ou d'enseignement à distance, ou s'il n'avait pas reçu plus de 50 % de son financement directement de sources publiques fédérale ou provinciale. Pour ce qui est des établissements membres de l'ANCC, 61 % de ceux qui ont fourni de l'information étaient classés comme admissibles à participer, comparativement à seulement 27 % des établissements non membres.

**Tableau 3-4**  
**Répartition des répondants de l'échantillon**

Répartition	ANCC (n = 441)	Non ANCC (n = 1 982)	Total (n = 2 423)

<i>Refus de participer à l'enquête auprès des établissements ou de fournir de l'information relativement à l'admissibilité</i>	65	15 %	439	22 %	<b>504</b>	<b>21 %</b>
<b>Admissibilité à participer au sondage*</b>	<b>269</b>	<b>61 %</b>	<b>529</b>	<b>27 %</b>	<b>798</b>	<b>33 %</b>
<i>Inadmissible : ne fait pas partie de l'univers**</i>	81	18 %	737	37 %	<b>818</b>	<b>34 %</b>
<i>Inadmissible : A. Étudiants inscrits à un programme linguistique ou par correspondance &gt;30 % (seulement)</i>	17	4 %	72	4 %	<b>89</b>	<b>4 %</b>
<i>Inadmissible : B. Financement public direct &gt;50 % (seulement)</i>	6	1 %	181	9 %	<b>187</b>	<b>8 %</b>
<i>Inadmissible : Combinaison de A et B</i>	3	1 %	24	1 %	<b>27</b>	<b>1 %</b>
<b>Total</b>	<b>441</b>	<b>100 %</b>	<b>1 982</b>	<b>100 %</b>	<b>2 423</b>	<b>100 %</b>

\* Information fournie dans le cadre de l'enquête auprès des établissements ou d'une entrevue téléphonique. Les chiffres ayant été arrondis, les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

\*\* Pas en activité, aucun étudiant, aucun étudiant à temps plein, ne fait pas partie de l'univers (c.-à-d. écoles secondaires ou élémentaires, centre communautaire à but non lucratif, centre hospitalier offrant des stages dans le cadre de programmes universitaires, centres de formation d'immigrants offrant des cours d'anglais langue seconde ou une formation en cours d'emploi).

Même si la majorité des 2 423 établissements de l'univers (échantillon) a fourni de l'information sur l'admissibilité, il faut quand même estimer combien d'établissements de l'univers sont admissibles, étant donné que 21 % d'entre eux ont refusé de fournir de l'information relativement à l'admissibilité.

Selon les estimations à l'échelon provincial et à l'échelon des établissements membres et non membres de l'ANCC, on s'attend à ce que 24 % des membres ayant refusé de fournir de l'information soient inadmissibles, comparativement à 51 % des non-membres.

**Tableau 3-5**  
**Estimation du nombre réel d'établissements admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens**

Province	Univers initial		Établissements qui ne peuvent participer au sondage**		Aucune information sur l'établissement		Estimation de la proportion d'établissements inadmissibles parmi les établissements qui ne fournissent pas d'information		Estimation totale des établissements qui ne peuvent participer au sondage**		Estimation totale des établissements actifs et admissibles à participer	
	Type d'établissement		Type d'établissement		Type d'établissement		Type d'établissement		Type d'établissement		Type d'établissement	
	ANCC	Non ANCC	ANCC	Non ANCC	ANCC	Non ANCC	ANCC	Non ANCC	ANCC	Non ANCC	ANCC	Non ANCC
Alberta	48	184	16	79	4	36	33 %	43 %	17	94	31	90
Colombie-Britannique	117	692	31	357	17	155	27 %	52 %	36	437	81	255
Manitoba	7	63	2	22	0	17	29 %	35 %	2	28	5	35
Nouveau-Brunswick	17	105	1	36	4	41	6 %	34 %	1	50	16	55
Terre-Neuve-et-Labrador	24	18	8	9	3	3	33 %	50 %	9	10	15	8
Nouvelle-Écosse	20	37	6	10	4	8	30 %	27 %	7	12	13	25
Territoires du Nord-Ouest	1	5	0	3	0	1	0 %	60 %	0	4	1	1
Ontario	199	397	40	160	31	104	20 %	40 %	46	202	153	195
Île-du-Prince-Édouard	0	18	0	7	0	4	0 %	39 %	0	9	0	9
Québec	4	376	2	298	1	50	50 %	79 %	3	338	1	38

<i>Saskatchewan</i>	<b>4</b>	<b>82</b>	<b>1</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>25 %</b>	<b>39 %</b>	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>3</b>	<b>44</b>
<i>Yukon</i>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0 %</b>	<b>20 %</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>Total (Canada)</b>	<b>441</b>	<b>1 982</b>	<b>107</b>	<b>1 014</b>	<b>65</b>	<b>439</b>	<b>24 %</b>	<b>51 %</b>	<b>122</b>	<b>1 224</b>	<b>319</b>	<b>758</b>

\*\*Selon l'information fournie dans l'enquête auprès des établissements ou lors d'une entrevue téléphonique.

Le nombre estimatif d'établissements admissibles à participer au sondage comprend 319 établissements membres de l'ANCC et 758 non-membres. Par province, le Québec présentait la plus faible proportion d'établissements admissibles à participer dans l'univers initial de collèges d'enseignement professionnels inscrits à l'échelle provinciale.

### 3.5 Nombre estimatif d'enseignants actifs

On a calculé le nombre total d'enseignants employés à temps plein et à temps partiel par des collèges admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens à l'aide du nombre moyen d'enseignants dans ces deux groupes, selon l'estimation des réponses valides à l'enquête auprès des établissements (n = 781). Les établissements membres de l'ANCC emploient en moyenne 5,54 enseignants à temps plein et 5,68 à temps partiel, alors que les établissements non membres emploient en moyenne 4,83 enseignants à temps plein et 8,86 à temps partiel. En se basant sur le nombre estimatif d'établissements membres (n = 319) et non membres (n = 758) admissibles à participer au sondage, le tableau 3-6 présente le nombre d'enseignants employés dans des établissements admissibles.

En moyenne, les établissements membres de l'ANCC admissibles emploient 3 579 enseignants, alors que les non-membres admissibles en emploient 8 103.

**Tableau 3-6**  
**Nombre estimatif d'enseignants employés à temps plein et à temps partiel par des collèges privés canadiens d'enseignement professionnel admissibles**

<b>Emploi</b>	<b>ANCC</b>	<b>Non ANCC</b>	<b>Total</b>
<i>Temps plein</i>	1 767	3 661	<b>5 428</b>
<i>Temps partiel</i>	1 812	4 442	<b>6 254</b>
<b>Total</b>	<b>3 579</b>	<b>8 103</b>	<b>11 682</b>

### 3.6 Ensemble d'étudiants admissibles estimatif

#### **3.6.1 Ensemble d'étudiants estimatif selon la qualité de membre de l'ANCC et par province**

##### **3.6.1.1 Nombre moyen d'étudiants**

En règle générale, les étudiants sont inscrits à temps plein à un programme à long terme qui dure plus de trois mois. Selon les données tirées de l'enquête, le nombre moyen d'étudiants inscrits dans chaque collège privé d'enseignement professionnel sur une période d'un an (en 2005) est de 170 pour les établissements membres de l'ANCC et de 147 pour les non-membres. La population étudiante estimative comprend les étudiants à temps plein et à temps partiel (tableau 3-7).

**Tableau 3-7**

**Nombre moyen d'étudiants inscrits à un collège privé canadien d'enseignement professionnel (admissible à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens) sur une période d'un an\***

Inscription	Moyenne		
	ANCC	Non ANCC	Moyenne pondérée (ANCC et non ANCC)**
<b>Programme à court terme (moins de trois mois)</b>			
<i>Temps partiel</i>	26	25	25
<i>Temps plein</i>	12	22	19
<b>Programme à long terme (plus de trois mois)</b>			
<i>Temps partiel</i>	12	20	18
<i>Temps plein</i>	120	80	90
<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>147</b>	<b>152</b>

\*Nombre estimatif à partir de données de janvier à décembre 2005.

\*\*Selon une moyenne pondérée.

De façon semblable, dans toutes les provinces, les étudiants sont davantage inscrits à un programme à long terme à temps plein ou à temps partiel, et chaque province présente un nombre plus élevé d'étudiants inscrits à un programme à temps plein. Le tableau 3-8 illustre, par province, le nombre moyen d'étudiants inscrits à un programme à court terme et à long terme à temps partiel et à temps plein.

**Tableau 3-8**

**Nombre moyen d'étudiants inscrits à un collège privé canadien d'enseignement professionnel (admissible à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens), par province, sur une période d'un an\***

Désignation	Alb.	C.-B.	Man.	N.-B.	T.-N.-L.	N.-É.	T. N.-O.	Ont.	Î.-P.-É.	Qc	Sask.	Yn	Moyenne canadienne**
<b>Programme à court terme (moins de trois mois)</b>													
<i>Temps partiel</i>	41	28	7	5	11	10	40	24	36	52	7	0	25
<i>Temps plein</i>	15	26	18	9	11	9	16	22	22	17	3	0	19
<b>Programmes à long terme (plus de trois mois)</b>													
<i>Temps partiel</i>	25	21	23	9	4	7	12	15	6	16	31	0	18
<i>Temps plein</i>	81	82	76	57	177	79	18	101	31	134	83	0	90
<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>157</b>	<b>124</b>	<b>80</b>	<b>203</b>	<b>105</b>	<b>86</b>	<b>162</b>	<b>95</b>	<b>219</b>	<b>124</b>	<b>0</b>	<b>152</b>

\*Estimation tirées des données de janvier à décembre 2005.

\*\*Selon une moyenne pondérée.



### 3.6.1.2 Nombre estimatif d'étudiants inscrits à un collège privé d'enseignement professionnel

On a estimé la population étudiante admissible (tableau 3-10) au moyen de la proportion estimative d'établissements admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens par province (tableau 3-5) et du nombre total d'étudiants inscrits à un programme à court terme et à long terme de janvier à décembre 2005 par province dans des établissements admissibles (tableau 3-9). On a obtenu le nombre total d'étudiants inscrits grâce à l'information fournie dans l'enquête auprès des établissements.

Comme le montre le tableau 3-9, sur une période d'un an, les collèges privés d'enseignement professionnel admissibles membres de l'ANCC qui ont répondu à l'enquête ont indiqué que 41 532 étudiants étaient inscrits de janvier à décembre 2005. Le nombre total d'étudiants inscrits à un établissement admissible non membre était de 72 517. Les collèges privés d'enseignement professionnel admissibles à participer au sondage de la Colombie-Britannique et de l'Ontario comptaient le plus grand nombre d'étudiants inscrits en 2005.

**Tableau 3-9**  
**Nombre réel d'étudiants inscrits à un collège privé canadien d'enseignement professionnel (admissible à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens) de janvier à décembre 2005, selon l'enquête auprès des établissements**

Province	ANCC		Non ANCC		Total	
	<i>Court terme (moins de trois mois)</i>	<i>Long terme (plus de trois mois)</i>	<i>Court terme (moins de trois mois)</i>	<i>Long terme (plus de trois mois)</i>	<i>ANCC</i>	<i>Non ANCC</i>
<i>Alberta</i>	1 598	4 649	3 474	5 983	<b>6 247</b>	<b>9 457</b>
<i>Colombie-Britannique</i>	3 327	7 457	8 696	16 175	<b>10 784</b>	<b>24 871</b>
<i>Manitoba</i>	56	1 005	629	1 933	<b>1 061</b>	<b>2 562</b>
<i>Nouveau-Brunswick</i>	261	2 423	327	759	<b>2 684</b>	<b>1 086</b>
<i>Terre-Neuve-et-Labrador</i>	452	983	0	1 994	<b>1 435</b>	<b>1 994</b>
<i>Nouvelle-Écosse</i>	306	932	270	1 584	<b>1 238</b>	<b>1 854</b>
<i>Territoires du Nord-Ouest</i>	140	60	0	10	<b>200</b>	<b>10</b>
<i>Ontario</i>	3 106	15 285	7 097	13 182	<b>18 391</b>	<b>20 279</b>
<i>Île-du-Prince-Édouard</i>	0	0	402	256	<b>0</b>	<b>658</b>
<i>Québec</i>	0	280	1 915	3 981	<b>280</b>	<b>5 896</b>
<i>Saskatchewan</i>	0	450	333	3 517	<b>450</b>	<b>3 850</b>
<i>Yukon</i>	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>42 770</b>		<b>72 517</b>		<b>115 287</b>	

Note : Ces données proviennent des établissements qui ont répondu à l'enquête et ne comprennent pas d'estimation par extrapolation pour représenter les établissements qui n'ont pas fourni de données dans le cadre de l'enquête. Pour obtenir une estimation de l'ensemble d'étudiants inscrits à un collège privé d'enseignement professionnel, consultez le tableau 3-10.

Le tableau 3-10 présente le nombre estimatif d'établissements admissibles par province, un compte d'étudiants de l'année scolaire 2005, le nombre d'établissements à partir duquel on a obtenu le compte d'étudiants, le facteur d'extrapolation de chaque province et le nombre total d'étudiants de chaque province jugés admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens. Le nombre estimatif d'étudiants admissibles à participer au sondage se compose de 51 380 étudiants inscrits à un établissement membre de l'ANCC et de 104 727 étudiants inscrits à un établissement non membre, soit 156 107 étudiants admissibles.

**Tableau 3-10**  
**Nombre estimatif d'étudiants inscrits à un collège privé canadien d'enseignement professionnel (admissible à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens), par province, sur une période d'un an\***

	Nombre estimatif d'établissements admissibles		Nombre d'établissements admissibles à partir duquel on a obtenu le compte d'étudiants		Compte d'étudiants		Facteur d'extrapolation		Nombre estimatif total d'étudiants admissibles	
	Type d'établissement		Type d'établissement		Type d'établissement		Type d'établissement		Type d'établissement	
Province	ANCC	Non ANCC	ANCC	Non ANCC	ANCC	Non ANCC	ANCC	Non ANCC	ANCC	Non ANCC
Alberta	31	90	28	68	6 247	9 457	1 095	1 316	6 842	12 453
Colombie-Britannique	81	255	65	172	10 784	24 871	1 253	1 482	13 521	36 878
Manitoba	5	35	5	24	1 061	2 562	1 000	1 460	1 061	3 743
Nouveau-Brunswick	16	55	12	28	2 684	1 086	1 313	1 962	3 526	2 131
Terre-Neuve-et-Labrador	15	7.5	13	6	1 435	1 994	1 153	1 25	1 656	2 493
Nouvelle-Écosse	13	25	10	19	1 238	1 854	1 28	1 307	1 585	2 424
Territoires du Nord-Ouest	1	1	1	1	200	10	1	1 4	200	14
Ontario	153	195	128	129	18 391	20 279	1 193	1 512	21 950	30 668
Île-du-Prince-Édouard	0	9	0	7	0	658	0	1 349	0	888
Québec	1	38	1	28	280	5 896	1 5	1 370	420	8 080
Saskatchewan	3	44	2	34	450	3 850	1 375	1 286	619	4 955
Yukon	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>319</b>	<b>758</b>	<b>265</b>	<b>516</b>	<b>42 770</b>	<b>72 517</b>	<b>S. O.</b>	<b>S. O.</b>	<b>51 380</b>	<b>104 727</b>
<b>Total – Étudiants</b>										<b>156 107</b>

\*Estimation à partir des données de janvier à décembre 2005.

Comme le montre le tableau 3-11, la proportion d'étudiants de collèges d'enseignement professionnel de chaque province admissibles à participer au sondage ne correspond pas à la proportion provinciale de la population du Canada. Ainsi, la Colombie-Britannique a la proportion la plus élevée d'étudiants de collèges d'enseignement professionnel par rapport à sa population, alors que le Québec en a une moins grande.

**Tableau 3-11**

**Proportion de la population étudiante de collèges canadiens d'enseignement professionnel comparativement à la population du Canada**

<b>Population</b>	<b>Alb.</b>	<b>C.-B.</b>	<b>Man.</b>	<b>N.-B.</b>	<b>T.-N.-L.</b>	<b>N.-É.</b>	<b>T. N.-O.</b>	<b>Ont.</b>	<b>Î.-P.-É.</b>	<b>Qc</b>	<b>Sask.</b>	<b>Yn</b>	<b>Total**</b>
<i>Proportion estimative d'étudiants de collèges d'enseignement professionnel*</i>	12 %	32 %	3 %	4 %	3 %	3 %	0 %	34 %	1 %	5 %	4 %	0 %	<b>100 %</b>
<i>Proportion de la population du Canada</i>	11 %	13 %	4 %	2 %	2 %	3 %	0 %	39 %	0 %	23 %	3 %	0 %	<b>100 %</b>

\*Étudiants jugés admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens.

\*\*Les chiffres ayant été arrondis, les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

### Pondération

Étant donné que les établissements membres de l'ANCC ont fait l'objet d'un suréchantillonnage dans le cadre de cette étape de l'enquête, il a fallu élaborer une pondération pour chaque établissement répondant membre et non membre de l'ANCC.

Les pondérations suivantes ont servi à calculer les résultats de tout le système dont il est question dans le présent rapport.

<b>Désignation</b>	<b>Ensemble de répondants</b>	<b>Proportion</b>	<b>Pondération</b>
<i>ANCC</i>	334	0,2550	0,7522
<i>Non ANCC</i>	976	0,7450	1,1271
<b>Total</b>	<b>1 310</b>	<b>1,0000</b>	

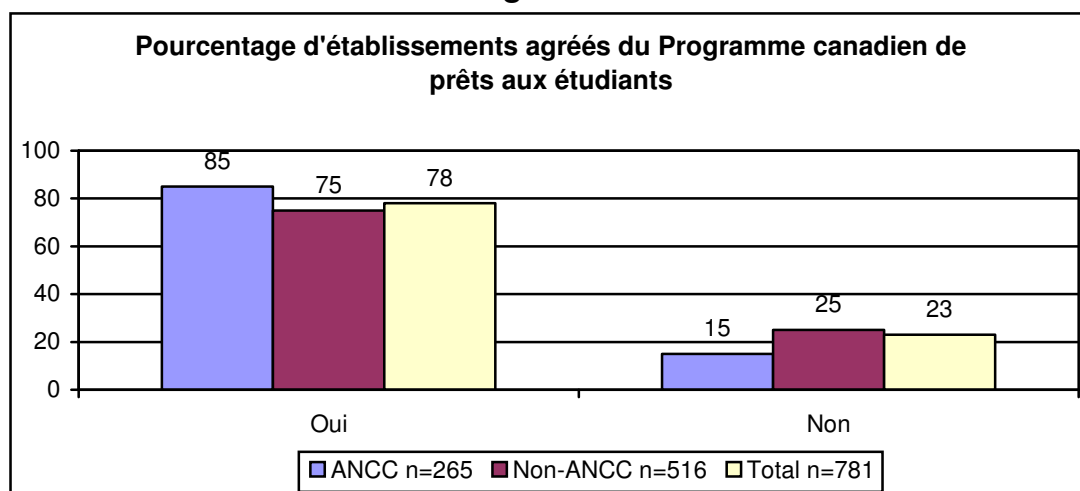
## 4. Établissements membres et non membres de l'ANCC

Dans l'ensemble, 781 des collèges privés d'enseignement professionnel qui ont répondu à l'enquête auprès des établissements étaient admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens. La présente section met en évidence les réponses de ces établissements, qu'ils soient membres ou non de l'ANCC. En tout, 269 établissements ont répondu à l'enquête, mais étaient inadmissibles à participer au sondage. Les réponses des établissements inadmissibles ont été exclues des données présentées ci-dessous.

Dans la présente section, les données présentées relativement aux établissements membres et non membres de l'ANCC sont fondées sur des données non pondérées. Toutefois, les totaux ont été fondés sur des données pondérées, et ce, afin de tenir compte du suréchantillonnage des établissements membres de l'ANCC dans l'enquête. Par conséquent, 265 établissements admissibles membres de l'ANCC, sur un nombre possible de 441, ont répondu à l'enquête, selon une marge d'erreur de  $\pm 3,8 \%$  (19 fois sur 20), comparativement à 516 établissements admissibles non membres, sur un nombre possible de 1 982, selon une marge d'erreur de  $\pm 3,7 \%$  (19 fois sur 20).

Parmi les 781 établissements admissibles interrogés, 77 % étaient des collèges privés d'enseignement professionnel agréés du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). La proportion d'établissements agréés du PCPE était plus élevée parmi les établissements membres de l'ANCC (85 %) que parmi les non-membres (75 %).

Figure 4-1



Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

En règle générale, les établissements ont mentionné que les étudiants qui les fréquentent ne pouvaient pas recevoir de prêts étudiants du gouvernement fédéral ou provincial, car les établissements n'avaient pas présenté de demande d'agrément aux fins du PCPE (tableau 4-2).

**Tableau 4-2**  
**Raisons pour lesquelles un établissement n'est pas agréé du PCPE**

<b>Raisons</b>	<b>ANCC</b>	<b>Non ANCC</b>	<b>Total</b>
<i>L'établissement n'a pas présenté sa demande d'agrément aux fins du PCPE</i>	5 %	5 %	<b>5 %</b>
<i>L'établissement présente actuellement sa demande d'agrément aux fins du PCPE</i>	2 %	4 %	<b>3 %</b>
<i>L'établissement n'est pas agréé</i>	1 %	4 %	<b>3 %</b>
<i>L'établissement a retiré son agrément du PCPE</i>	--	3 %	<b>2 %</b>
<i>Les programmes de l'établissement ne sont pas admissibles</i>	1 %	2 %	<b>1 %</b>
<i>L'établissement ou les étudiants reçoivent un financement public</i>	--	1 %	<b>1 %</b>
<i>Le taux d'inscription est trop faible</i>	--	1 %	<b>1 %</b>
<i>Autres (1 % ou moins)</i>	5 %	6 %	<b>6 %</b>

n = 781

Les résultats relatifs aux établissements admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens sont présentés ci-dessous. Si on ne compte pas les établissements qui sont inadmissibles parce qu'ils offrent des programmes linguistiques et par correspondance à plus de 50 % de la population étudiante, seulement 12 % des établissements admissibles interrogés offrent des programmes linguistiques. L'incidence des programmes linguistiques offerts par établissements admissibles était de 12 % parmi les établissements membres de l'ANCC, de même que parmi les non-membres. Parmi les programmes linguistiques offerts, le cours d'anglais langue seconde (8 %) était celui le plus généralement offert (tableau 4-3).

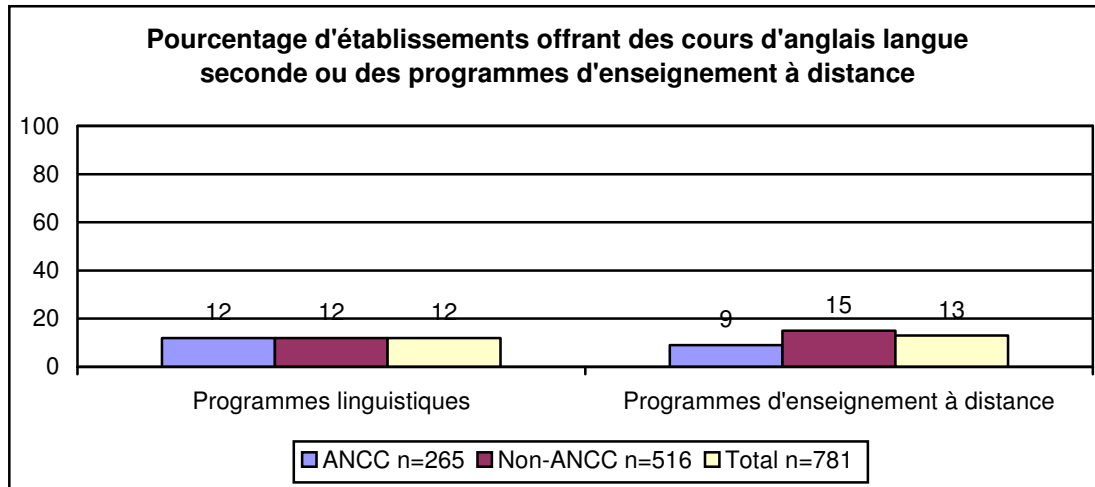
**Tableau 4-3**  
**Programmes linguistiques offerts**

<b>Programmes linguistiques</b>	<b>ANCC</b>	<b>Non ANCC</b>	<b>Total</b>
<i>ALS (anglais langue seconde)</i>	10 %	7 %	<b>8 %</b>
<i>TOEFL, TOEIC, TESOL</i>	3 %	1 %	<b>1 %</b>
<i>FLS (français langue seconde)</i>	1 %	1 %	<b>1 %</b>
<i>Langue autre que le français ou l'anglais</i>	1 %	4 %	<b>3 %</b>
<i>Anglais pour gens d'affaires</i>	1 %	--	<b>1 %</b>
<i>Autres (moins de 1 %)</i>	1 %	1 %	<b>1 %</b>
<i>Ne sais pas/Aucune réponse</i>	--	--	--

n = 781

En tout, 13 % des établissements interrogés offraient des programmes d'enseignement à distance ou par correspondance.

**Figure 4-4**



Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.  
Ces chiffres excluent les établissements qui offrent des programmes linguistiques et par correspondance à plus de 50 % de leurs étudiants.

Comme le montre le tableau 4-5 ci-dessous, aucun programme d'enseignement à distance ou par correspondance n'était offert par plus de 5 % des établissements admissibles.

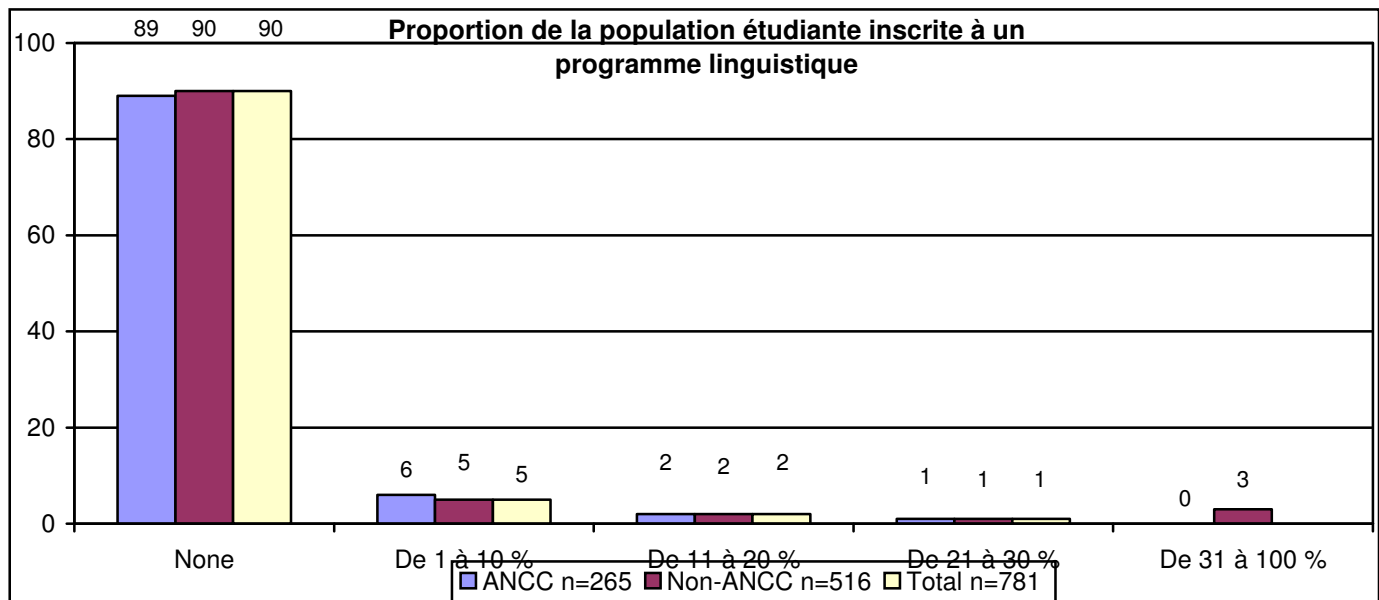
**Tableau 4-5**  
**Programmes d'enseignement par correspondance ou à distance**

Programmes par correspondance ou d'enseignement à distance	ANCC	Non ANCC	Total
<i>Formation par correspondance/à distance/en ligne non précisée</i>	3 %	5 %	5 %
<i>Tous les programmes</i>	1 %	1 %	1 %
<i>Technologie de l'information/Programmes informatiques</i>	1 %	--	--
<i>Affaires</i>	1 %	--	--
<i>Sciences pré médicales</i>	--	1 %	--
<i>Médecine chinoise et philosophie</i>	--	1 %	1 %
<i>Gestion de l'accueil</i>	1 %	--	--
<i>Agent de voyage/réservation d'un transporteur aérien</i>	1 %	--	--
<i>Études chrétiennes</i>	--	1 %	1 %
<i>Technologie</i>	1 %	--	--
<i>Counseling/psychologie/travail social</i>	--	1 %	1 %
<i>Autres (moins de 1 %)</i>	4 %	7 %	6 %
<i>Ne sais pas/Aucune réponse</i>	--	--	--

n = 781

Parmi les établissements admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens, les étudiants inscrits à un programme linguistique constituent un faible pourcentage de la population étudiante. La majorité des collèges privés d'enseignement professionnel (90 %) n'offraient aucun programme linguistique à leurs étudiants. Parmi ceux qui en offraient (12 %), ils les offraient généralement à 10 % ou moins de la population étudiante.

**Figure 4-6**

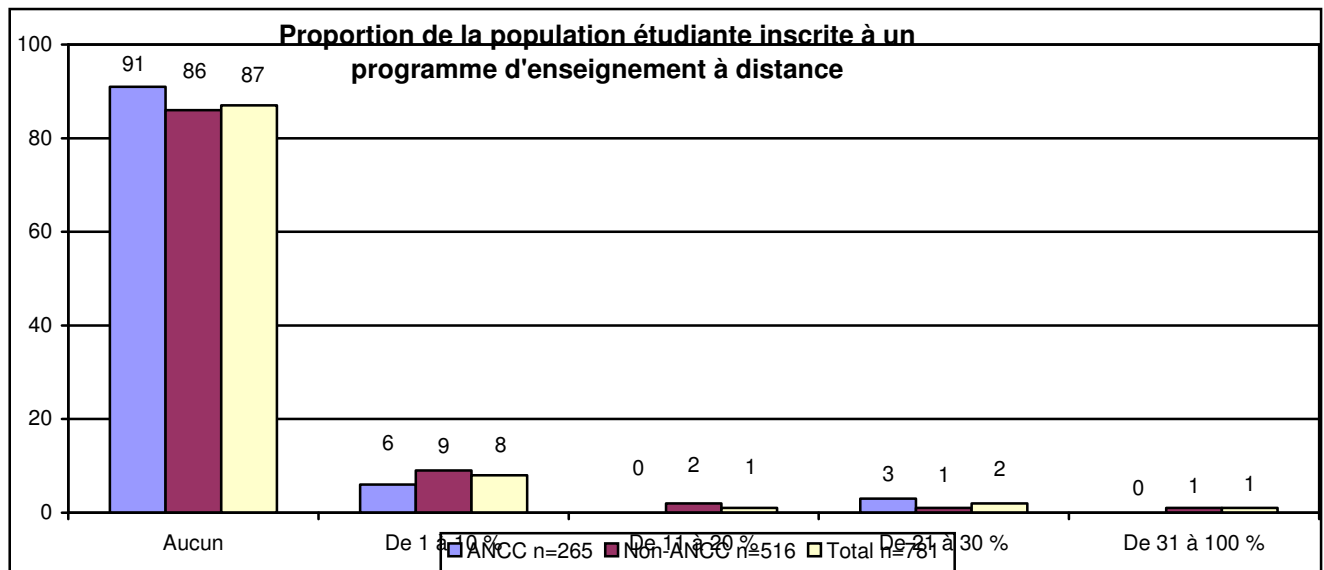


Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

Note : Ne comprend que les établissements qui ont répondu aux critères d'admissibilité.

Une faible proportion des étudiants inscrits à un établissement admissible à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens a recours à un programme par correspondance ou d'enseignement à distance. La majorité (87 %) des établissements admissibles n'offraient pas de programme par correspondance ou d'enseignement à distance. Moins de 10 % de la population étudiante actuelle étaient inscrits à un programme par correspondance ou d'enseignement à distance dans la plupart des établissements (8 %) qui en offraient.

**Figure 4-7**



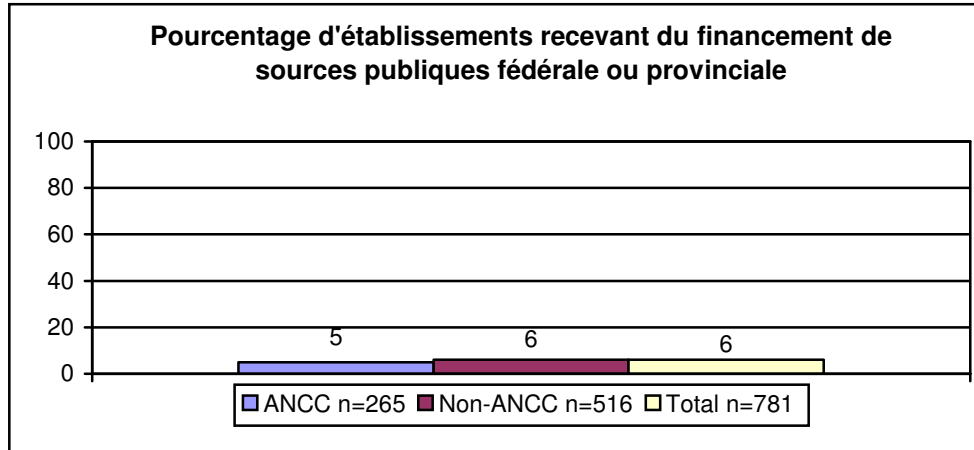
Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

Note : Ne comprend que les établissements qui ont répondu aux critères d'admissibilité.

Les établissements admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens ont rarement reçu un financement partiel directement du gouvernement fédéral ou provincial. Ainsi, seulement 6 % d'entre eux ont reçu un financement provenant d'une source gouvernementale quelconque. Voici quelques sources de financement indiquées par les représentants des collèges privés d'enseignement professionnel : RHDSC, le ministère des Ressources humaines et de l'Emploi de l'Alberta, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, le ministère de l'Éducation du Québec, le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, les Services d'enseignement postsecondaire et de formation du Manitoba, le Conseil des arts du Manitoba, le Conseil des arts de la ville de Winnipeg, ainsi que le financement fédéral des Premières nations.



**Figure 4-8**

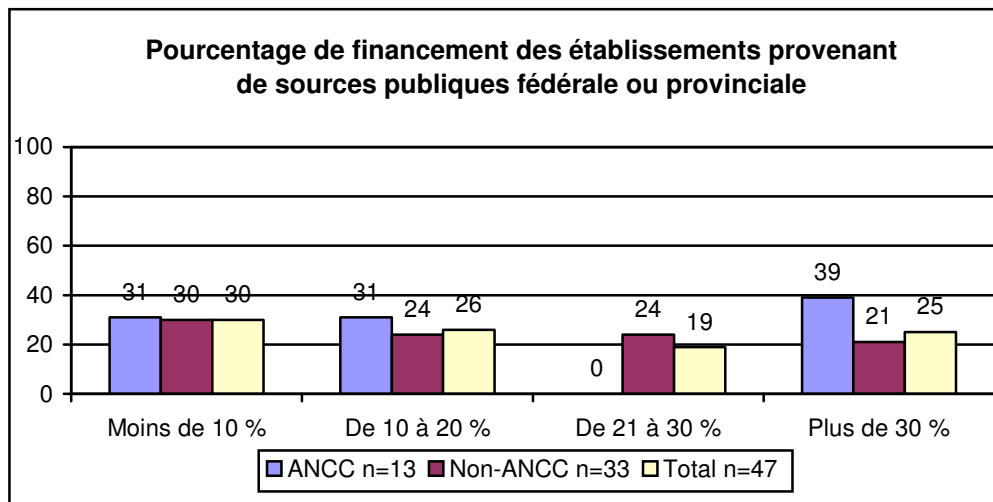


Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

Note : Ne comprend que les établissements qui ont répondu aux exigences d'admissibilité de base.

La figure 4-9 présente les résultats relativement aux établissements admissibles à participer au Sondage auprès des étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel canadiens. Elle exclut les établissements dont le financement public est de plus de 50 % du financement total, à l'exception des établissements autochtones qui étaient jugés admissibles à participer même si leur financement était supérieur à 30 %. Parmi les établissements admissibles qui recevaient un financement public partiel, le financement public représentait généralement 20 % ou moins de leur revenu total de financement.

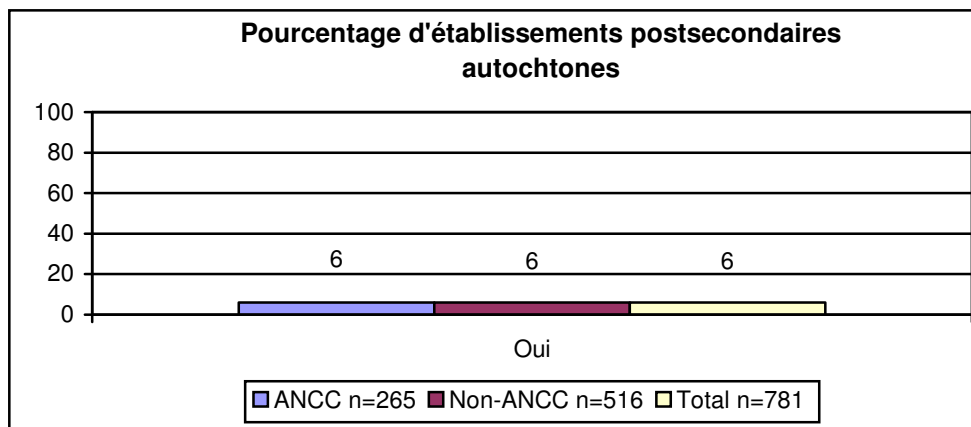
**Figure 4-9**



Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.  
Exclut les établissements qui reçoivent plus de 30 % de leur financement de sources gouvernementales fédérale ou provinciale.

Seulement 6 % des établissements interrogés se sont dits être considérés comme des établissements autochtones en vertu de la *College and Institute Act*.

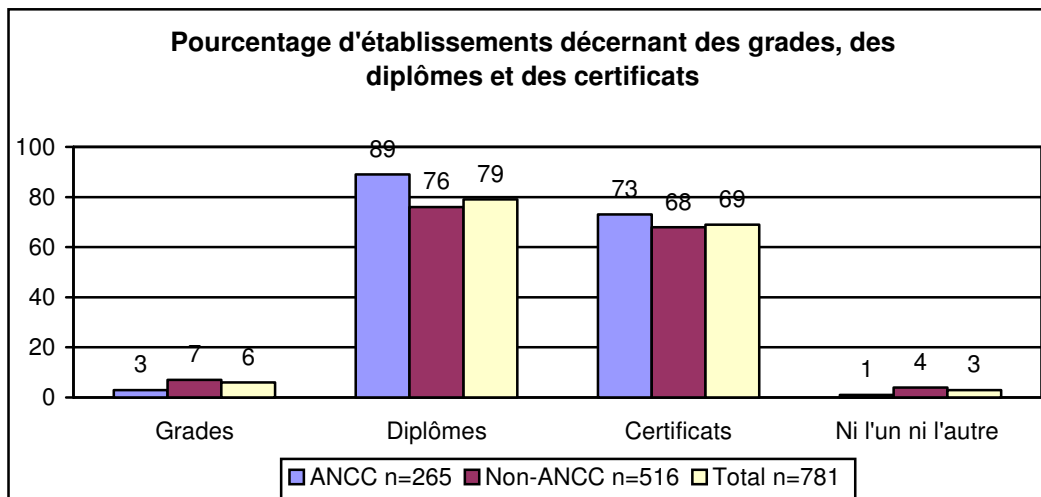
**Figure 4-10**



Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

La majorité des établissements décernent des diplômes (79 %) et des certificats (69 %). Peu de collèges privés d'enseignement professionnel (6 %) décernent des grades.

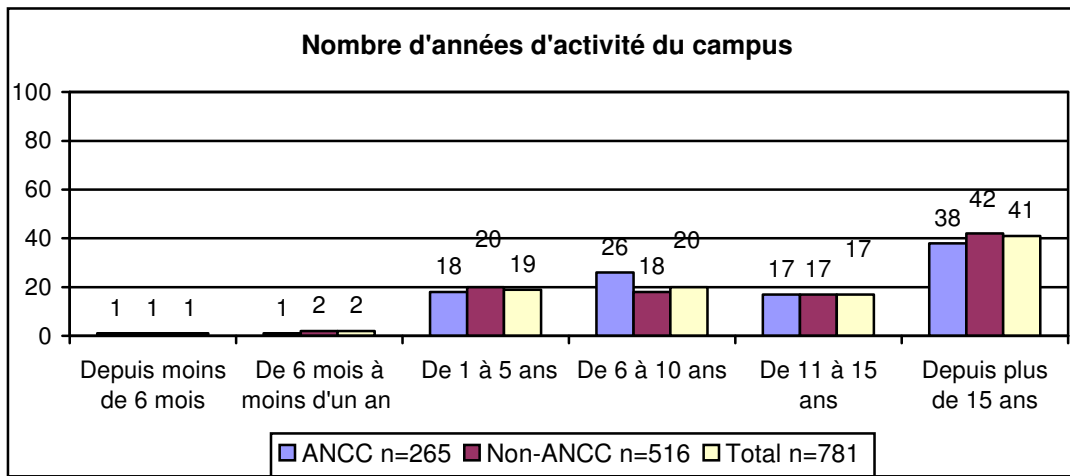
**Figure 4-11**



Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

Des collègues privés d'enseignement professionnels interrogés, 22 % avaient été en activité pendant au moins cinq ans, et 41 % pendant plus de 15 ans.

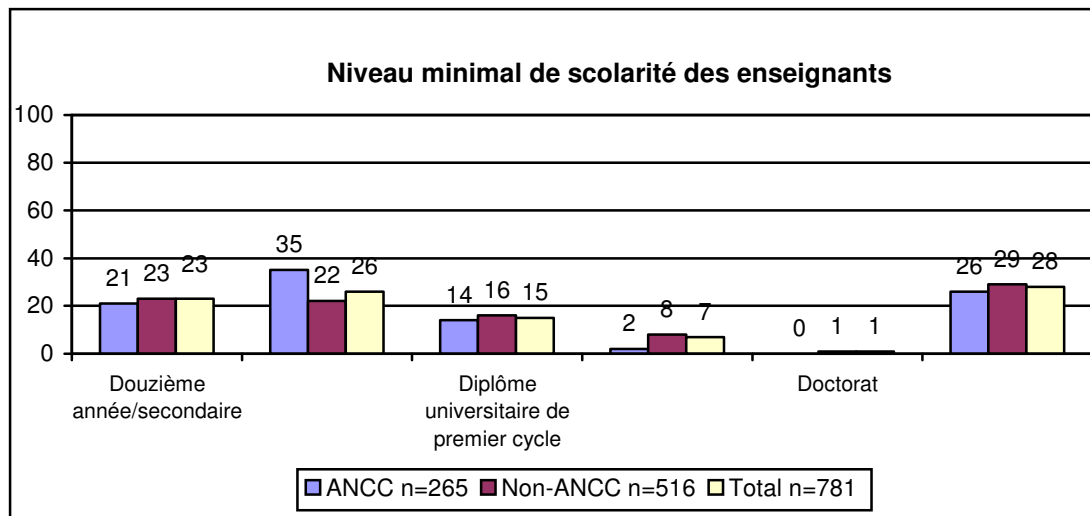
**Figure 4-12**



Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

Selon les résultats de l'enquête, la majorité des enseignants d'établissements postsecondaires privés du Canada possèdent des titres de compétences de niveau postsecondaire. Comme le montre la figure 4-13, 26 % des établissements ont signalé que leurs enseignants possédaient un diplôme d'études collégiales, 15 % un grade de premier cycle et 8 % ont fait état de l'exigence de posséder un diplôme d'études supérieures. Toutefois, environ la moitié (51 %) ont signalé employer des enseignants ayant une douzième année (23 %) ou d'autres compétences (28 %).

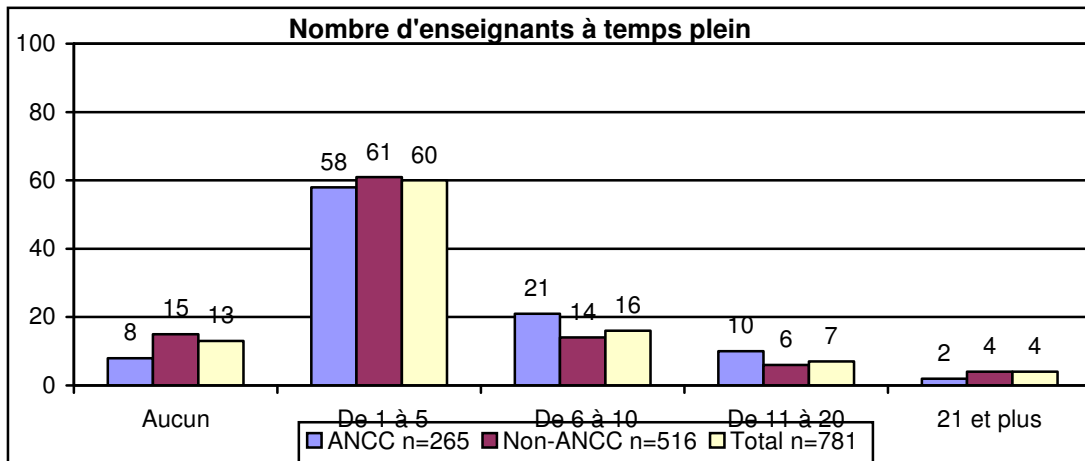
**Figure 4-13**



Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100%.

La plupart des établissements (60 %) employaient d'un à cinq enseignants à temps plein. Moins d'établissements (13 %) ne nécessitaient aucun enseignant à temps plein ou en employaient six ou plus (27 %).

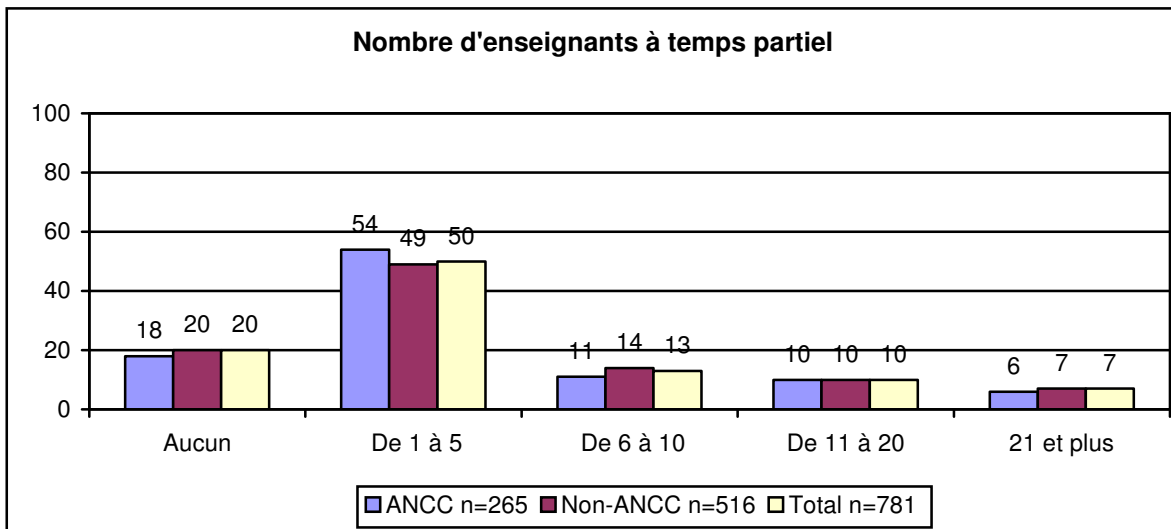
**Figure 4-14**



Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

Comme pour ce qui est des enseignants à temps plein, la moitié des établissements (50 %) employait d'un à cinq enseignants à temps partiel. L'autre moitié n'employait aucun enseignant à temps partiel (20 %) ou en employait six ou plus (30 %).

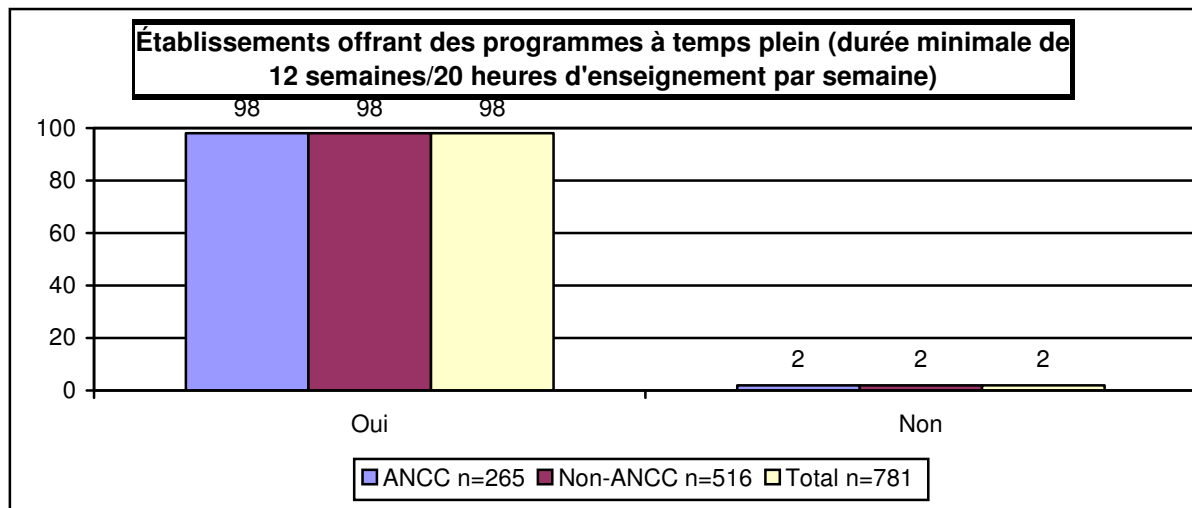
**Figure 4-15**



Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

La majorité (98 %) des établissements interrogés offrent des programmes à temps plein, et ce, qu'ils soient membres de l'ANCC (98 %) ou non (98 %).

**Figure 4-16**



Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

Le tableau 4-17 présente la répartition des étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits à des collèges privés d'enseignement professionnel de janvier à décembre 2005. En moyenne, dans les programmes à court terme d'une durée de moins de trois mois, 26 % des étudiants sont inscrits à temps partiel et 25 % le sont à temps plein. Ils sont plus susceptibles d'être inscrits à temps plein (89 %) qu'à temps partiel (35 %) à un programme à long terme (d'une durée de plus de trois mois).

Les établissements sont également plus susceptibles de compter d'un à 25 étudiants inscrits à un programme à court terme, soit à temps partiel (14 %) ou à temps plein (14 %). Même si, en moyenne, les étudiants étaient inscrits à un programme à long terme à temps plein, les établissements ont tendance, en règle générale, à être plus petits et à desservir moins d'étudiants. Près de la moitié (48 %) des établissements comptant des étudiants inscrits à un programme à long terme à temps plein comptaient moins de 50 étudiants inscrits à l'établissement au cours de la dernière année.

**Tableau 4-17**  
**Nombre d'étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel (de janvier à décembre 2005)**

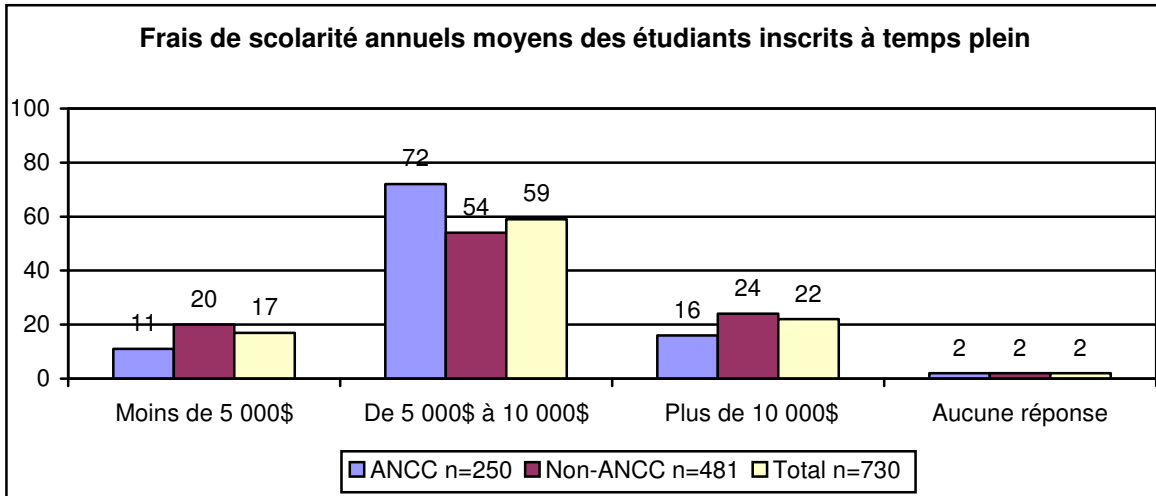
Nombre d'étudiants	Court terme (programme de moins de trois mois)						Long terme (programme de plus de trois mois)					
	Temps partiel (moins de 20 heures/semaine)			Temps plein (plus de 20 heures/semaine, y compris les heures de laboratoire et de classe)			Temps partiel (moins de 20 heures/semaine)			Temps plein (plus de 20 heures/semaine, y compris les heures de laboratoire et de classe)		
	ANCC n = 265	Non ANCC n = 516	Total n = 781	ANCC n = 265	Non ANCC n = 516	Total n = 781	ANCC n = 65	Non ANCC n = 516	Total n = 781	ANCC n = 265	Non ANCC n = 516	Total n = 781
Nombre moyen d'étudiants	26	25	25	12	22	19	12	20	18	120	80	90

Aucun	63 %	70 %	68 %	67 %	70 %	69 %	62 %	60 %	60 %	6 %	9 %	8 %
De 1 à 25	19 %	12 %	14 %	16 %	14 %	14 %	21 %	24 %	23 %	18 %	28 %	26 %
De 26 à 50	6 %	4 %	4 %	6 %	4 %	4 %	6 %	6 %	6 %	16 %	23 %	22 %
De 51 à 150	7 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	4 %	4 %	34 %	26 %	28 %
151 et plus	1 %	4 %	3 %	1 %	2 %	2 %	1 %	2 %	2 %	21 %	10 %	13 %
Ne sais pas	6 %	5 %	6 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	4 %	4 %	4 %

Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

En moyenne, les frais de scolarité des établissements membres de l'ANCC (72 %) et non membres (54 %) oscillent généralement entre 5 000 \$ et 10 000 \$.

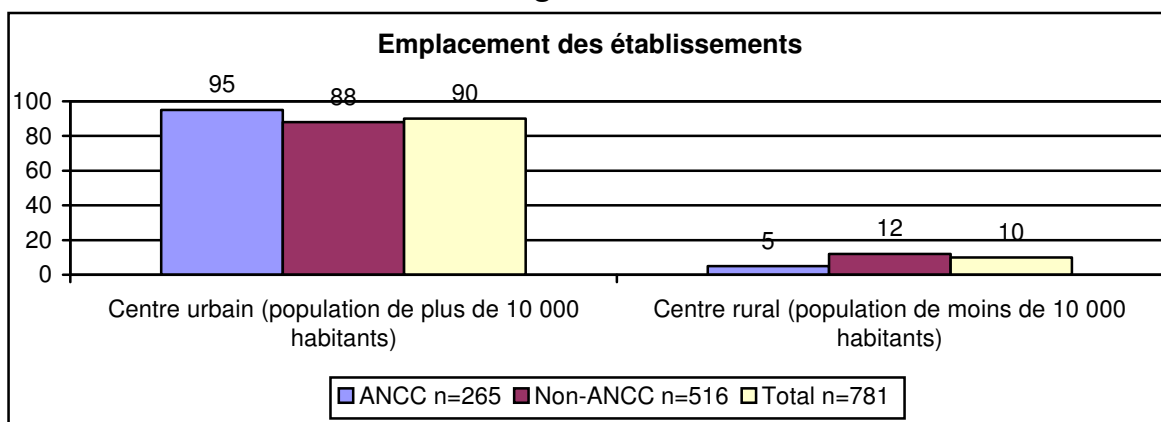
**Figure 4-18**



Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

Les collèges privés d'enseignement professionnel sont généralement situés en milieu urbain (figure 4-19).

**Figure 4-19**

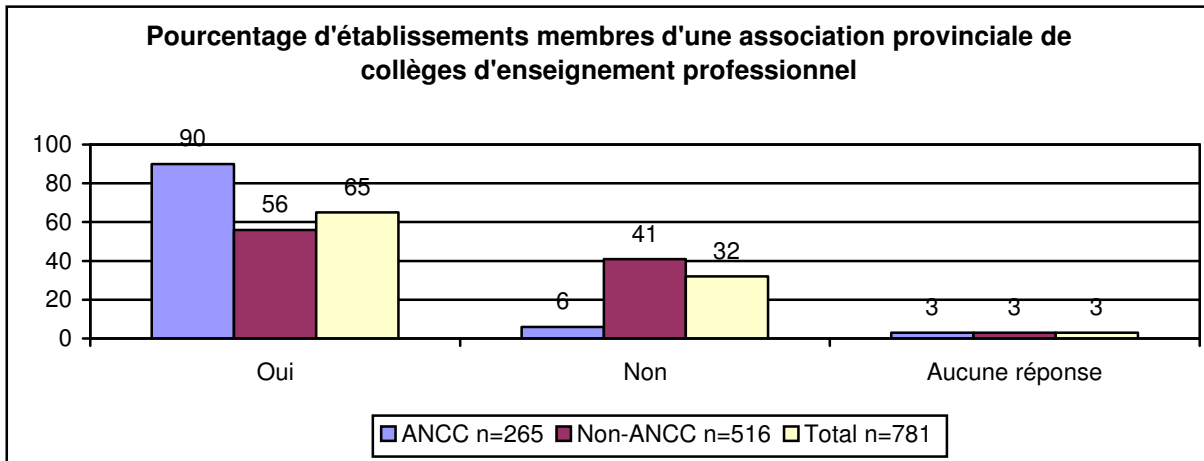


Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.



Les établissements membres de l'ANCC sont plus susceptibles d'être aussi membres d'une association provinciale de collèges d'enseignement professionnel. Quarante-vingt-dix pour cent des membres de l'ANCC qui ont répondu à l'enquête auprès des établissements étaient membres d'une association provinciale de collèges d'enseignement professionnel, comparativement à 56 % des non-membres.

**Figure 4-20**



Les chiffres ayant été arrondis ou en raison de la réponse « Ne sais pas/Aucune réponse », les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

## ***5. Annexe A***

## Écoles privées de formation professionnelle inscrites au Canada

### Colombie-Britannique

Listes des établissements inscrits de la PCTIA

<http://www.pctia.bc.ca/search/registeredÉtablissements.htm>

La liste 2006 provenait de la *Private Career Training Institutions Agency (PCTIA)*, habilitée par le *Ministry of Advanced Education* de la Colombie-Britannique, au Canada, et comprenait les collèges privés d'enseignement professionnel inscrits en Colombie-Britannique en vertu de la *Private Career Training Institutions Act* et de ses règlements. La liste comprenait tous les établissements inscrits en Colombie-Britannique offrant des programmes d'enseignement professionnel selon des frais de scolarité de 1 000 \$ ou plus et d'une durée de 40 heures ou plus. La liste est mise à jour annuellement en mars.

### Saskatchewan

SaskNetWork

<http://www.sasknetwork.gov.sk.ca/html/Learners/educationtraining/pvs.htm>

La *Private Vocational Schools Unit* de *Saskatchewan Learning* supervise les écoles privées de formation professionnelle et publie une liste d'écoles privées de formation professionnelle sur *SaskNetWork*. La liste 2006 utilisée pour élaborer l'ensemble estimatif comprenait les écoles privées de formation professionnelle de catégorie I, qui, en Saskatchewan, sont gouvernées par la *Private Vocational Schools Regulation Act, 1995*, et le *Private Vocational Schools Regulations, 1995*. Les dirigeants des écoles doivent inscrire leurs programmes à *Saskatchewan Learning*. Les écoles de catégorie I forment des étudiants qui paient des frais, alors que celles de catégorie II forment des étudiants dont les frais sont payés dans le cadre d'un contrat entre l'école et divers organismes de financement.

### Manitoba

Manitoba Advanced Education and Training

[http://www.edu.gov.mb.ca/aet/pvs/pri\\_list.html](http://www.edu.gov.mb.ca/aet/pvs/pri_list.html)

La liste 2006 comprenait des établissements d'enseignement professionnel privés qui répondaient à toutes les exigences en matière d'inscription de la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* et du *Règlement du Manitoba 237/02*. Plus particulièrement, les programmes offerts se rattachent aux professions indiquées dans l'Index des appellations d'emploi de la Classification nationale des professions et le programme d'enseignement dure plus de 40 heures et le coût total dépasse 250 \$. Les programmes peuvent être enseignés sous forme de cours théoriques ou pratiques en classe, sur place, en stage, par correspondance, ou selon une combinaison de ces modes de présentation. Les étudiants reçoivent un certificat ou un diplôme une fois qu'ils ont terminé le programme avec succès. L'inscription accordée en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* expire chaque année le 31 décembre. Les établissements doivent renouveler leur inscription tous les ans avant le 1<sup>er</sup> novembre pour assurer la continuité de l'inscription.

## Ontario

Service Ontario

<http://www.serviceontario.ca/pcc/>

La liste 2006 comprenait des collèges privés d'enseignement professionnel approuvés en vertu de la *Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel* appliquée par le ministère de la Formation, des Collèges et des Universités. La *Loi* énonce les exigences en matière d'inscription, d'approbation des programmes, de perception des frais, de contrats d'études, de sécurité financière, de personnel enseignant, de publicité et de mesures de conformité. Actuellement, il y a deux règlements pris en vertu de la *Loi*, soit un règlement général (O. Reg. 415/06) et un règlement relativement au Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation (O. Reg. 414/06).

## Île-du-Prince-Édouard

Île-du-Prince-Édouard Canada

<http://www.gov.pe.ca/educ/index.php3?number=77327&lang=E>

Le *Department of Education, Continuing Education & Training* supervise la réglementation d'écoles privées de formation professionnelle dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Les écoles inscrites en vertu de la *Private Training Schools Act* de la province doivent respecter des normes de base et sont énumérées sur son site Web. La liste 2006 comprenait les écoles qui respectaient les exigences établies dans la *Private Training Schools Act*.

## Nouvelle-Écosse

Nouvelle-Écosse Canada

<http://pcc.ednet.ns.ca/schools.shtml>

La *Private Career Colleges Regulation Act* de la Nouvelle-Écosse régit les collèges privés d'enseignement professionnel en Nouvelle-Écosse et est appliquée par la Division des collèges privés d'enseignement professionnel du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse. La liste des collèges privés d'enseignement professionnel inscrits est mise à jour annuellement et est affichée sur le site Web du Ministère.

## Yukon

Gouvernement du Yukon

[http://www.education.gov.yk.ca/advanceded/labour/yukon\\_trade\\_schools.html](http://www.education.gov.yk.ca/advanceded/labour/yukon_trade_schools.html)

Les écoles de métier privées du Yukon sont inscrites en vertu de la *Loi sur la réglementation des écoles de métier* du Yukon et sont reconnues par le gouvernement du Yukon comme offrant une formation valable selon une base financière stable. Les centres offrent de la formation certifiée dans diverses professions. L'inscription en vertu de la *Loi* expire annuellement le 31 août et doit être renouvelée. La liste des écoles inscrites est affichée sur le site Web du Ministère.

## Nouveau-Brunswick

*Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé du Nouveau-Brunswick*  
<http://www.gnb.ca/0368/001e.html>

La Direction de la formation professionnelle dans le secteur privé du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail régleme la formation professionnelle dans le secteur privé au Nouveau-Brunswick. Les formateurs privés sont inscrits en vertu de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé* et de son *Règlement*. Tous les programmes qui durent plus de 21 heures et pour lesquels on impose des frais de scolarité doivent être inscrits, bien que les dispositions prévoient des exceptions précises. La liste est mise à jour annuellement en mars et est affichée sur le site Web du Ministère.

Québec  
Éducation, loisir et sport  
<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/etablissements.asp>

La liste 2006 comprend les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel), les établissements privés subventionnés, les établissements privés inscrits et les centres collégiaux de transfert technologique gouvernés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé*.

Alberta  
Alberta Learning Information Services  
<http://www.alis.gov.ab.ca/edinfo/Content/RequestAction.asp?SelectedSchoolType=PC&cmdRefresh=Refresh+List+of+Schools&aspAction=SchoolSearchPage>

Le ministère provincial de l'Enseignement postsecondaire et de la Technologie de l'Alberta est chargé de réglementer les collèges privés d'enseignement professionnel en Alberta inscrits et réglementés en vertu de la *Private Vocational Schools Act*. En 2006, ce ministère a présenté la liste des collèges privés d'enseignement professionnel qui a servi à élaborer l'ensemble estimatif; le consultant en a reçu une copie papier.

Terre-Neuve-et-Labrador  
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador  
<http://www.ed.gov.nl.ca/edu/dir/dept/pti.htm>

La liste 2006 qui a servi à créer l'ensemble estimatif comprenait tous les établissements privés de formation professionnelle inscrits offrant des cours de 50 heures d'enseignement ou plus du ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador en vertu de la *Private Training Institutions Act* et de ses règlements d'application.

## ***6. Annexe B***

## Enquête auprès des collèges canadiens d'enseignement professionnel

À propos de cette enquête :

- Les données sont recueillies pour fournir de l'information sur les établissements de formation privés.
- L'information que vous fournissez ne doit se rapporter qu'à ce campus en particulier.
- On a embauché une entreprise de recherche privée, R.A. Malatest & Associates Ltd., pour mener l'enquête au nom de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, du gouvernement du Canada (Ressources humaines et Développement social Canada) et de l'Association nationale des collèges carrières.
- L'information fournie dans le présent formulaire demeurera strictement confidentielle conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDÉ).
- Si vous avez des questions à propos du projet, veuillez communiquer avec Sami Houry de R.A. Malatest & Associates Ltd. en téléphonant au 1-877-665-6252.
- Pour votre participation à l'Enquête auprès des établissements sur les collèges canadiens d'enseignement professionnel et à l'Enquête de suivi auprès des étudiants, on présentera à votre établissement un tableau montrant vos données institutionnelles par programme comparativement à des données nationales cumulatives.
- Vous pouvez répondre à l'enquête selon les méthodes suivantes :
  - en remplissant la copie papier et en l'envoyant par la poste à R.A. Malatest & Associates Ltd. dans l'enveloppe affranchie pré-adressée;
  - en remplissant la copie papier et en l'envoyant sans frais par télécopieur au 1-866-448-9047;
  - en communiquant avec R.A. Malatest & Associates Ltd. en téléphonant au 1-877-665-6252 et en faisant référence à « l'Enquête auprès des collèges d'enseignement professionnel » pour prévoir un bon moment pour répondre à l'enquête par téléphone;
  - en attendant que R.A. Malatest & Associates Ltd. communique avec vous pour prévoir un bon moment pour répondre à l'enquête par téléphone.

Partie A : Données démographiques (*Veuillez fournir toute information manquante ou corriger toute erreur.*)

**Nom de l'établissement**      « Nom » \_\_\_\_\_

**Nom du campus** \_\_\_\_\_

**Site Web de l'établissement**      « Site Web » \_\_\_\_\_

**Adresse**                      **Rue**      « Adresse » \_\_\_\_\_

**Ville (Province)**      « Ville » « (Province) » \_\_\_\_\_

**Code postal**                      « Code postal » \_\_\_\_\_

**Nom de la personne-ressource**      « Nom de la personne-ressource » \_\_\_\_\_

**Téléphone**      « Téléphone » \_\_\_\_\_      **Télécopieur**      « Télécopieur » \_\_\_\_\_

**Courriel**      « Courriel » \_\_\_\_\_

A1. Votre établissement est-il agréé du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE)? Les étudiants qui fréquentent votre établissement peuvent-ils recevoir des prêts étudiants du gouvernement fédéral/provincial?

- Oui**  
 **Non → Si non, veuillez expliquer :**

A2. Votre établissement offre-t-il des programmes linguistiques (c.-à-d. ALS, autres programmes de langue seconde)?

- Oui → Si oui, veuillez décrire les programmes offerts :**

---

---

---

- Non**

A3. Votre établissement offre-t-il des programmes par correspondance et/ou d'enseignement à distance?

- Oui → Si oui, veuillez décrire les programmes offerts :**

---

---

---

- Non**

A4. Si vous avez répondu « Oui » à A2 ou à A3, quelle portion, approximativement, de la population étudiante totale de votre école fait partie des groupes suivants :

a. Programmes linguistiques \_\_\_\_\_ %

b. Programmes par correspondance/d'enseignement à distance \_\_\_\_\_ %

A5a. Votre établissement reçoit-il un financement partiel directement du gouvernement provincial ou fédéral? (Note : exclut les subventions, les prestations d'assurance-emploi et les prêts versés aux étudiants.)

- Oui**    **Non**

A5b. Si oui, quel pourcentage, approximativement, de votre financement institutionnel (sans compter les subventions, les prestations d'assurance-emploi et les prêts versés aux étudiants) proviennent directement de sources provinciales ou fédérales?

- Moins de 10 %**



De 10 à 20 %

De 21 à 30 %

Plus de 30 %

Veillez expliquer : \_\_\_\_\_

A6. Considérez-vous votre établissement comme un établissement autochtone d'enseignement postsecondaire? (Un établissement autochtone est désigné comme tel par la *College and Institute Act* et est soutenue par des dirigeants autochtones.)

Oui     Non

A7. Votre établissement décerne-t-il des diplômes ou des certificats?

Diplômes     Certificats     Ni l'un ni l'autre

A8. Votre établissement décerne-t-il des grades?

Oui     Non

A9. Votre établissement pourrait-il fournir une description des programmes qu'il offre?

Oui (en copie papier) → Veillez joindre une copie.

Oui (sur le site Web) → Veillez fournir l'adresse Web \_\_\_\_\_

Non

A10. Votre campus est en activité depuis combien d'années?

Depuis moins de six mois

De six à dix ans

De six mois à moins d'un an

De onze à quinze ans

D'un à cinq ans

Depuis plus de quinze ans

A11. Quel est le niveau d'instruction minimum que vous exigez de vos enseignants?

Douzième année/secondaire

Maîtrise

Diplôme d'études collégiales

Doctorat

Diplôme universitaire de premier cycle     Autre

A12. Ce campus compte combien d'enseignants à temps plein?

Aucun

De onze à vingt

D'un à cinq

Vingt-et-un et plus

De six à dix

A13. Ce campus compte combien d'enseignants à temps partiel?

Aucun

De onze à vingt

- D'un à cinq**                       **Vingt-et-un et plus**
- De six à dix**

A14. Combien d'étudiants inscrits à un programme à temps plein et à temps partiel ont fréquenté votre établissement à ce campus au cours des douze derniers mois (de janvier à décembre 2005)?

<b>Composition du corps étudiant</b>			
<b>Court terme (Programme d'une durée de moins de trois mois)</b>		<b>Long terme (Programme d'une durée de plus de trois mois)</b>	
<i>Temps partiel (moins de vingt heures par semaine)</i>	<i>Temps plein (plus de vingt heures par semaine y compris les heures de laboratoire et de classe)</i>	<i>Temps partiel (moins de vingt heures par semaine)</i>	<i>Temps plein (plus de vingt heures par semaine y compris les heures de laboratoire et de classe)</i>
_____	_____	_____	_____

A15. En moyenne, quels sont les frais de scolarité annuels tous programmes confondus d'un étudiant à temps plein?

- Moins de 5 000 \$**
- De 5 000 \$ à 10 000 \$**
- Plus de 10 000 \$**

A16. Votre campus est situé dans un...

- centre urbain (population de plus de 10 000 habitants)**
- centre rural (population de moins de 10 000 habitants)**

A17. Votre établissement est-il membre de l'Association nationale des collèges carrières (ANCC)?

- Oui**     **Non**

A18. Votre établissement est-il membre d'une association provinciale de collèges privés d'enseignement professionnel?

- Oui**     **Non**

**Partie B : Participation des étudiants à l'enquête**

Nous voulons interroger des étudiants inscrits à un programme durant la période de mai à novembre 2006 dans un établissement privé de formation sous permis provincial.

Pour les besoins de cette étude, un participant au programme se définit de la façon suivante :

- inscrit à un programme d'une durée de 12 semaines (trois mois) ou plus;
- inscrit à une charge de cours à temps plein (20 heures ou plus par semaine).

B1. Votre établissement offre-t-il des programmes à temps plein d'une durée minimale de douze semaines, comprenant un minimum de 20 heures d'enseignement en classe et/ou en laboratoire par semaine?

**Oui**

**Non**

B2. Seriez-vous d'accord pour qu'on interroge vos étudiants en classe entre mai et novembre 2006?

**Oui**    **Non**

Si vous avez répondu « Oui » à B1 et à B2, veuillez fournir un nombre estimatif d'étudiants à temps plein disponibles à être interrogés de mai à juillet 2006 (Note : nous n'interrogerions qu'à un moment. Les étudiants à temps plein sont définis comme des étudiants inscrits à un programme d'une durée de trois mois et plus pendant un minimum de 20 heures par semaine) :

<i>Date</i>	<i>Programme</i>	<i>Estimation du nombre d'étudiants à temps plein</i>
<b>Mai 2006</b>		
<b>Juin 2006</b>		
<b>Juillet 2006</b>		


**Note : Si vous manquez d'espace, veuillez joindre une feuille à part.**

Partie C : Méthode de distribution de l'enquête

**Un chercheur peut distribuer l'enquête en classe, ou vos enseignants peuvent la distribuer et recueillir les formulaires dûment remplis. La structure de votre programme permet-elle la distribution de l'enquête en classe (qui prendra environ 20 minutes à remplir) par un membre de l'équipe de recherche de Malatest ou vos propres enseignants?**

- Oui, elle peut être distribuée par l'équipe de recherche de Malatest**
- Oui, elle peut être distribuée par des enseignants de l'établissement**
- Non, veuillez expliquer :**

---

---

**Veuillez retourner ce document à :**

**R.A. Malatest & Associates Ltd.**

**Jennifer Schneider**

**Courriel : [abresearch@malatest.com](mailto:abresearch@malatest.com)**

**Télécopieur (sans frais) : 1-866-448-9047**

**Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec :**

**Suzanne Bélanger**

**Courriel : [s.belanger@malatest.com](mailto:s.belanger@malatest.com)**

**Télécopieur (sans frais) : 1-866-689-1847**

Si vous avez des questions à propos de ce formulaire, n'hésitez pas à communiquer avec l'une ou l'autre des personnes susmentionnées.

**Pour obtenir de l'information sur l'Association nationale des collèges  
carrières (ANCC), veuillez communiquer avec :**

**M<sup>me</sup> Anne Burns**

**Agente principale de l'administration**

**Tél. : 519-753-8689, poste 102**